

DES EFFORTS CONCERTÉS DE TOUS POUR RENVERSER LA TENDANCE ET N'ÉLIMINER QUE LES RÉSIDUS ULTIMES



Mémoire déposé au
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
dans le cadre de la Consultation publique
sur l'état des lieux et la gestion des résidus ultimes

Mai 2021

TABLE DES MATIÈRES

1 Qui nous sommes ?	3
2 Introduction et mise en contexte	4
3 Portrait actuel de l'élimination des résidus ultimes et projections 2040	5
3.1 Des avancées concrètes, mais une augmentation des matières à éliminer	5
3.2 Un équilibre précaire entre l'offre et les besoins d'élimination	6
4 Une nécessaire collaboration entre les forces vives de l'industrie	8
4.1 Adopter une vision globale et planifier une période de transition vers le zéro déchet	8
4.2 Miser sur la collaboration afin de servir l'intérêt public et de favoriser l'acceptabilité sociale des communautés réceptrices	9
4.3 Optimiser les installations existantes et prolonger leur durée de vie	9
5 Objectif zéro déchet : un effort de tous les instants, de tous les acteurs à chacune des étapes des filières 3RVE	11
5.1 Éduquer et viser une meilleure adhésion sociale afin de mobiliser les citoyens et d'optimiser la chaîne de valeur	11
5.2 Adopter les meilleures pratiques à la source tout en évitant les pièges qui pourraient mener à une déresponsabilisation des citoyens	12
5.3 L'enjeu des redevances à l'enfouissement	14
5.4 Maintien d'un libre marché	15
5.5 Optimiser la filière du recyclage par des investissements technologiques et la création de meilleurs débouchés pour les produits	16
5.6 S'appuyer sur des technologies éprouvées tout en misant sur la R&D et la collaboration avec le milieu scientifique et universitaire	17
5.7 Mettre à profit le capital et l'expertise de l'entreprise privée	18
6 Gestion sécuritaire des matières à éliminer et économie circulaire	19
Les LET ne sont plus des dépotoirs!	19
La biométhanisation et les objectifs du Québec en GNR	20
Sainte-Sophie : un potentiel de 20 % de l'objectif québécois en GNR	21
Intégration du développement durable dans les pratiques quotidiennes de WM	21
7 Conclusion	23
ANNEXE	
Présentation des installations de WM	24
Centre de tri de Laval	24
Complexe environnemental et énergétique de Drummondville	24
Lieu d'enfouissement technique de Sainte-Sophie	26

1 Qui nous sommes ?

Waste Management (« WM ») est le leader nord-américain dans son secteur d'activités. L'entreprise respecte les meilleures pratiques dans le domaine de la gestion des matières résiduelles en s'appuyant sur l'innovation et les plus récentes technologies. Depuis son arrivée au Québec en 1996, WM a investi plusieurs centaines de millions de dollars afin de transformer des installations de type familial en des sites d'opérations modernes qui mettent à profit les dernières innovations technologiques dans la gestion et la valorisation des matières résiduelles.

À titre de partenaire du gouvernement du Québec et des municipalités de la province, depuis des dizaines d'années, nous jouons un rôle prépondérant et crucial dans la gestion et la valorisation des matières résiduelles du territoire. Nous sommes engagés aussi bien en amont qu'en aval de la chaîne de valeur et nous investissons des sommes colossales afin que nos activités répondent aux grands principes des 3RVE et que nos installations soient toujours à la fine pointe des technologies.

Nous possédons à Laval un centre de tri ultramoderne ainsi que deux lieux d'enfouissement technique (LET), à Sainte-Sophie et à Drummondville, en plus d'opérer le LET de Lachute, propriété de la Régie intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes.

Ces LET contribuent à offrir aux citoyens du Québec un service public essentiel, mais ils représentent également des exemples d'économie circulaire grâce aux nombreuses initiatives de valorisation que nous avons mises en place au fil des 25 dernières années. WM, qui emploie quelque 300 personnes au Québec, est également propriétaire de trois postes de transbordement situés à Longueuil, Saint-Rémi et Laval.

C'est donc à titre de partenaire de longue date et de spécialiste nord-américain de la gestion et de la valorisation des matières résiduelles que nous déposons ce mémoire dans le cadre du BAPE générique sur l'état des lieux et la gestion des résidus ultimes.



2 Introduction et mise en contexte

WM est heureuse de participer à cette vaste consultation publique du Bureau d'audiences publiques sur l'Environnement (BAPE) sur l'état des lieux et la gestion des résidus ultimes. Le présent mémoire nous permettra de présenter notre vision et nos réflexions sur un enjeu de société qui est au cœur de nos préoccupations quotidiennes.

Cette audience générique survient plus de 25 ans après l'audience de 1996 qui avait permis de réfléchir, collectivement, sur la gestion durable des matières résiduelles. Cette consultation avait conduit à la mise en place de solutions qui, concrètement, ont contribué à des avancées importantes qui encore aujourd'hui favorisent une meilleure gestion des matières résiduelles. Mentionnons à titre d'exemples l'avènement des plans de gestion des matières résiduelles dans les MRC, l'adoption d'un règlement comportant des normes de gestion environnementale plus sévères pour tous les lieux d'enfouissement (Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles) ou la mise sur pied de comités de vigilance.

Quelques décennies plus tard, la présente audience générique nous offre une occasion unique de mesurer le chemin parcouru, d'évaluer les résultats des plans et politiques passés, d'intégrer à notre réflexion les nouvelles connaissances et technologies développées ces dernières années et, surtout, d'apprendre des succès et des échecs du passé pour se fixer de nouveaux objectifs à la fois ambitieux et réalistes.

Les pages qui suivent nous permettront d'exposer nos constats, réflexions et recommandations qui visent toutes à contribuer à une des missions essentielles de notre entreprise, soit de bâtir une économie de plus en plus verte en protégeant l'environnement. Nous nous attarderons d'abord à brosser un portrait global de la situation actuelle sur le territoire du sud du Québec, où nous œuvrons, tout en présentant des projections réalistes sur un horizon de vingt ans. Cette analyse des besoins

futurs en élimination et de la capacité de gestion est cruciale afin que les recommandations qui découleront de la présente commission soient basées sur des données factuelles et objectives.

L'équilibre entre l'offre et les besoins d'élimination étant présentement à un point critique, il faudra nécessairement prolonger la durée de vie des installations qui offrent à la population du Québec le service essentiel d'élimination des matières résiduelles tout en évitant, tant que faire se peut, d'en construire de nouvelles. Nous présenterons pour ce faire quelques pistes de solutions qui misent principalement sur la collaboration inter-régionale et la cohésion des actions des diverses parties prenantes. Tout ceci avec pour objectif d'assurer une planification optimale de la période de transition qui, sur une période de quelques décennies, pourrait nous mener à l'objectif d'éliminer seulement les résidus ultimes.

Rendre la chaîne de valeur plus efficace représente un passage obligé vers une diminution significative des résidus ultimes à éliminer. Nous consacrerons un chapitre à ces questions primordiales pour lesquelles des efforts importants seront requis. Enfin, nous présenterons au dernier chapitre les initiatives de développement durable que nous menons à nos installations d'élimination afin de démontrer à quel point elles sont devenues des sites hautement technologiques répondant aux grands principes de l'économie circulaire. Nous croyons que les LET qui recevront des matières à éliminer pendant la période transitoire analysée par la commission du BAPE devraient tous adopter ces meilleures pratiques de gestion et de valorisation des matières résiduelles.

3 Portrait actuel de l'élimination des résidus ultimes et projections 2040

3.1 Des avancées concrètes, mais une augmentation des matières à éliminer

La dernière audience générique du BAPE sur la gestion des matières résiduelles, dont le rapport a été déposé en février 1997, a mené dans les années subséquentes à une série de mesures et de politiques qui ont grandement contribué à faire progresser le Québec. Le *Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles* déposé en 1998 a été suivi, en 2011, par une nouvelle *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* accompagnée d'un *Plan d'action 2011-2015* et d'un nouveau *Plan d'action 2019-2024*.

De nombreuses mesures très concrètes ont découlé de ces plans d'action, dont plusieurs ayant permis d'améliorer grandement l'efficacité de la chaîne de valeur en plus de favoriser une gestion plus durable des matières résiduelles par l'ensemble des acteurs de l'industrie. De nouvelles exigences encadrant les activités des LET ont notamment vu le jour au fil des différentes politiques gouvernementales, notons plus spécifiquement celle concernant le suivi et la qualité des eaux souterraines et de surface ou celle concernant le captage obligatoire du biogaz pour les sites de plus de 50 000 tonnes par année à titre d'exemples.

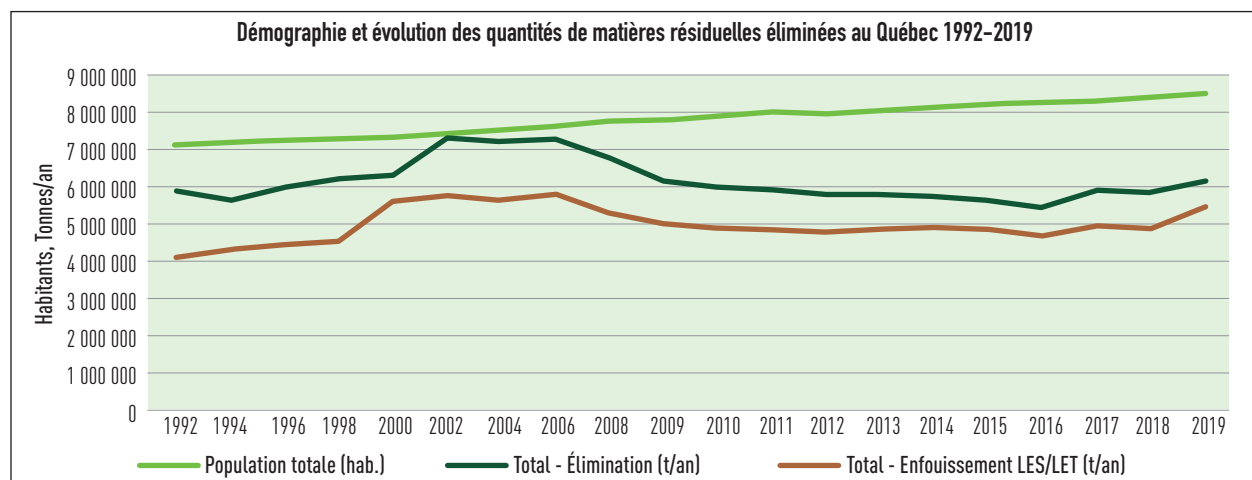
Il résulte de ces nombreuses actions et des efforts de recherche et développement (R&D) qui ont en parallèle été menés par l'industrie que les LET n'ont aujourd'hui plus rien de comparable avec les sites que l'on désignait autrefois sous l'appellation de « dépotoirs ». Les grands LET qui desservent une partie importante des besoins en élimination du Québec sont au contraire devenus des installations

modernes, opérées par des professionnels consciencieux et conçues avec des technologies sophistiquées et sécuritaires qui en assurent la qualité et la fiabilité dans une perspective de protection de l'environnement et de développement durable.

Bien que la qualité de gestion des LET ait été grandement rehaussée, toutes les cibles des différentes politiques n'ont cependant pas été atteintes, particulièrement celles qui touchent les objectifs de réduction des matières à éliminer. Si, au fil de l'application des mesures contenues dans ces politiques et plans d'action, les quantités de matières détournées de l'enfouissement ont augmenté graduellement et le nombre de filières de récupération s'est multiplié, le taux d'élimination annuel par citoyen a toutefois fluctué aussi bien à la hausse qu'à la baisse.

Au cours des cinq dernières années cependant, alors que bon nombre de citoyens se confortaient à l'idée de remplir chaque semaine leur bac de récupération sans remarquer pour autant qu'ils continuaient de bien nourrir leur bac à ordures, et que bon nombre d'entreprises n'ont fait que le minimum en matière de réduction de leurs quantités de déchets, les volumes destinés à l'élimination ont repris une tendance à la hausse.

On peut dire que le réveil a été brutal au moment où, dans le cadre de la présente audience du BAPE, Recyc-Québec a publié un bilan 2019 qui montre que le taux d'élimination par personne, après avoir connu une baisse entre 2012 et 2015, est soudainement reparti à la hausse entre 2015 et 2019 avec une augmentation de l'ordre de 5 %. Il en



Données tirées des Bilans de gestion des matières résiduelles de Recyc-Québec

résulte que malgré tous les efforts consentis depuis la dernière audience générique, les Québécois et Québécoises, notamment en raison de la croissance démographique, envoient aujourd’hui dans les lieux d’élimination environ 1,5 million de tonnes de plus qu’ils ne le faisaient il y 30 ans, comme le démontre le graphique de la page précédente «Démographie et évolution des quantités de matières résiduelles éliminées au Québec 1992-2019 ».

3.2 Un équilibre précaire entre l’offre et les besoins d’élimination

Un nouveau Plan d’action 2019-2024 a récemment été déposé dans le cadre de la Politique de gestion des matières résiduelles du gouvernement du Québec. L’un de ses objectifs est de réduire le taux d’élimination de près de 25 %, le faisant passer de 697 kg/personne en 2018 à 525 kilogrammes par personne, par année, d’ici 2023, en s’attardant principalement à la valorisation des matières organiques. Or, comme nous venons de le voir, les derniers chiffres déposés par Recyc-Québec nous indiquent que ce taux a atteint 722 kilos par personne en 2019, soit une hausse d’environ 5 % par rapport au taux de 2015.

L’objectif est ambitieux et les enjeux sont cruciaux puisqu’une analyse des besoins cumulatifs d’enfouissement sur la période 2021-2040 démontre un déficit majeur de capacité d’élimination. Et ce, même dans un scénario basé sur l’atteinte de l’objectif du Plan d’action 2019-2024 qui, comme nous venons de le voir, est très ambitieux considérant les résultats de la dernière période de cinq ans.

Les besoins cumulatifs en élimination sur la période 2021-2040 dans le sud-ouest et le centre du Québec, en y incluant les territoires de la CMM, de l’Outaouais, des Laurentides, de Lanaudière, de la Mauricie, de la Montérégie, de l’Estrie, et du Centre-du-Québec, ont été estimés selon deux scénarios :

1. Un premier scénario suppose une poursuite de la tendance d’évolution du taux d’élimination observée entre 2015 et 2019 au Québec selon les données publiées par Recyc-Québec. Cette tendance est une augmentation d’environ 1,4 % par année du taux d’élimination per capita. La poursuite de cette tendance se traduirait par la progression graduelle du taux d’élimination jusqu’à 970 kg/hab/an en 2040. En tenant compte de la croissance démographique durant la même période, les quantités éliminées

annuellement sur ce territoire atteindraient plus de 7 millions de tonnes en 2040 selon ce scénario.

2. Un second scénario est basé à la fois sur l’atteinte de l’objectif du Plan d’action 2019-2024 du gouvernement du Québec, c’est-à-dire une réduction marquée du taux d’élimination jusqu’à 525 kg/hab/an dès 2023, suivi de l’atteinte de l’objectif de la stratégie de valorisation de la matière organique, à savoir le recyclage ou la valorisation de 70 % de la matière organique en 2030. Par la suite, il est supposé que le taux d’élimination demeure constant durant les années subséquentes puisque l’essentiel des efforts pour optimiser la valorisation des matières organiques, incluant papier, cartons, bois et biosolides, aura été accompli. En tenant compte de la croissance démographique¹ pour la même période, les quantités éliminées annuellement sur ce territoire atteindraient 3,7 millions de tonnes en 2040 selon ce scénario.

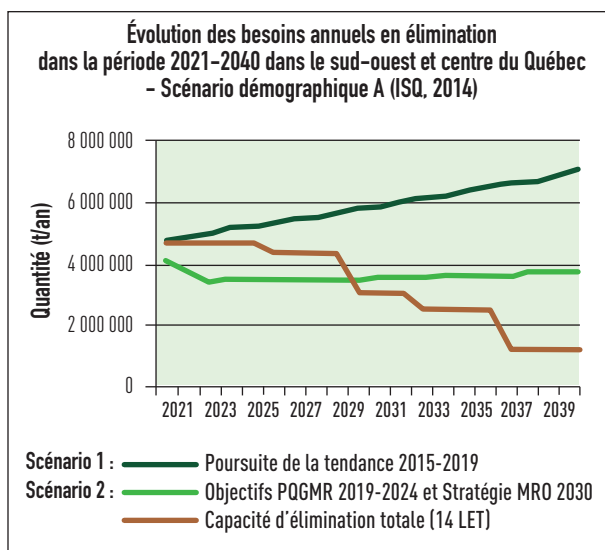
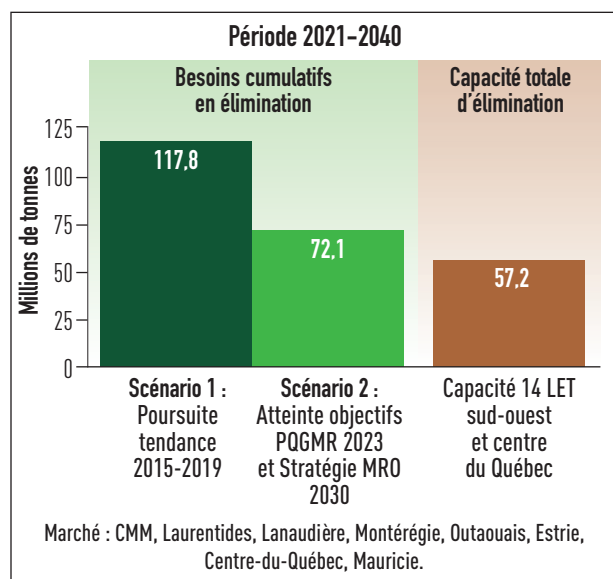
Les capacités d’élimination totales disponibles sur la même période ont été évaluées en incluant les autorisations actuelles et prévisibles des LET desservant le même territoire. Les capacités des 14 sites suivants ont été considérées :

Région	Localisation	Échéance prévisible	Capacité autorisée (t/an)	Capacité résiduelle 2021-2040 (t)
Centre-du-Québec	St-Nicéphore	2031	430 000	4 300 000
	St-Rosaire (Arthabaska)	2031	150 000	1 500 000
Montérégie	Sainte-Cécile-de-Milton	2046	150 000	2 850 000
	Cowansville	2035	75 000	1 050 000
Estrie	Coaticook	2030	15 000	135 000
	Bury	2060	99 500	1 890 500
Mauricie	Champlain	2023	150 000	300 000
	St-Étienne-des-Grès	2024	210 000	630 000
CMM	Lachenaie	2028	1 265 000	8 855 000
Lanaudière	Saint-Thomas	2035	650 000	9 100 000
Laurentides	Lachute	2035	500 000	7 000 000
	Sainte-Sophie	2040	1 000 000	19 000 000
	Canton de Marchand	2036	30 000	450 000
	Mont-Laurier	2027	16 000	96 000
TOTAL			4 740 500	57 156 500

¹ La croissance démographique qui a été considérée sur ce territoire pour les deux scénarios présentés est celle du scénario de référence (A) de l’Institut de la statistique du Québec (Source : ISQ (2014), *Perspectives démographiques des MRC du Québec, 2011-2036*).

Les résultats de notre modélisation sont présentés dans les graphiques en bas et ci-contre et illustrent l'ampleur du défi auquel nous sommes confrontés. En effet, même si la tendance à la hausse du taux d'élimination des cinq dernières années devait être instantanément renversée pour atteindre, dès 2023, les objectifs du Plan d'action, ce qui suppose une baisse draconienne de plus de 27% par rapport au chiffre de 2019, le Québec aurait des besoins cumulatifs de disposition de 72,1 millions de tonnes pour la période 2021-2040. Or, la capacité totale d'élimination des 14 LET du sud-ouest et du centre du Québec est de seulement 57,2 millions de tonnes, soit un déficit de près de 15 millions de tonnes tel qu'illustré par le scénario 2 de notre modélisation.

Si par ailleurs le taux d'élimination devait poursuivre jusqu'en 2040 la tendance à la hausse des cinq dernières années, le Québec devrait sur la période 2021-2040 éliminer un total de 117,8 millions de tonnes, soit plus du double de la capacité d'élimination disponible. À l'horizon 2040, ce serait alors un volume de plus de 7 millions de tonnes qui devraient être éliminées sur une base annuelle tel que démontré par notre scénario 1.



L'expérience nous démontre que la réalité devrait se situer quelque part entre ces deux modélisations mais, dans tous les cas de figure, un constat limpide s'impose: afin d'éviter la menace bien réelle d'une crise de disposition, le Québec doit rapidement et vigoureusement réduire le volume des matières à éliminer en même temps qu'il protège et prolonge la durée de vie utile des installations d'élimination qui répondent présentement à ses besoins essentiels.

Si la problématique est exacerbée par la rareté actuelle d'espace d'élimination et la difficulté d'en construire de nouvelles, la solution se trouve dans la réduction du gaspillage des matières ayant une valeur dans la chaîne et qui occupent indument un espace dans les lieux d'élimination. Il est donc urgent d'agir pour inverser la tendance en ne dirigeant vers la filière d'élimination seulement les matières qui ne peuvent être valorisées avec succès.

Les chiffres que nous venons d'évoquer mettent en lumière que l'atteinte de l'objectif ambitieux du zéro déchet nécessitera des efforts gigantesques qui s'étendront sur une période de transition de quelques décennies. Nous sommes tous impatients d'atteindre la cible, mais il n'y pas de raccourcis possibles et nous avons le devoir de planifier rigoureusement le chemin qui nous mènera le plus efficacement possible vers nos objectifs.

4 Une nécessaire collaboration entre les forces vives de l'industrie

Nous avons récemment déposé un mémoire dans le cadre de la consultation de la Commission de l'environnement de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) sur l'élimination des résidus ultimes afin de proposer quelques recommandations qu'il serait à notre avis souhaitable de considérer dans l'élaboration du prochain Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR). Nous reprendrons dans les prochaines pages les grandes thématiques des recommandations et préoccupations que nous avons présentées à la CMM qui, rappelons-le, de par sa population qui représente 48% des citoyens du Québec est de loin le plus important générateur de déchets de la province, mais qui ne dispose sur son territoire que d'un seul lieu d'élimination.

Il est par conséquent évident que les succès ou les échecs du PMGMR de la CMM auront un impact majeur sur les résultats de l'ensemble du Québec. Tout comme il nous apparaît clair que les solutions proposées par la CMM ne pourront être réfléchies et implantées en vase clos, mais qu'elles devront plutôt s'intégrer dans une vision globale de la gestion des matières résiduelles. Il en va ainsi pour toutes les municipalités du Québec, dont les PGMR devraient être élaborés en tenant compte d'un contexte régional et même provincial qui dépasse les simples frontières de chacune des municipalités.

Ces différents PGMR, particulièrement ceux des différentes agglomérations du sud qui regroupent la majorité de la population du Québec, doivent viser une réduction du taux d'élimination des matières en même temps qu'ils s'appuient sur le partage et l'optimisation des infrastructures d'élimination existantes. Ces installations sont hautement stratégiques afin de répondre efficacement aux besoins de tous durant la période de transition vers le zéro déchet.

4.1 Adopter une vision globale et planifier une période de transition vers le zéro déchet

Disons d'entrée de jeu que même en tenant pour acquis que les objectifs du Plan d'action 2019-2024 et de la Stratégie de valorisation de la matière organique sont atteints, la CMM prévoit que les quantités à éliminer resteront importantes, soit 1 320 000 de tonnes en 2031. Et comme le précisait une Note technique préparée en novembre dernier par Chamard Stratégies environnementales déposée au BAPE: « il serait prudent de considérer la génération estimée de 1,32 M de tonnes de déchets en 2031 comme étant un scénario (très) optimiste² ».

Le PMGMR de la CMM, comme celui de toutes les villes du Québec, se veut un exercice de planification important qui doit être mené sur la base de données rigoureuses quant aux besoins réels d'enfouissement sur un horizon de court et de long termes.

Les différents PGMR doivent tenir compte de l'état de la situation actuelle du marché, de même que des objectifs et des projections du gouvernement du Québec afin que le processus et les cibles soient réalistes aux yeux des citoyens, un élément essentiel dans le but de susciter une meilleure adhésion des différentes parties prenantes ainsi que de l'ensemble de la population.

Une planification rigoureuse des besoins à court et long termes permettra également d'éviter que la CMM ou toute autre région du Québec ne se retrouve dans une situation vécue par d'autres métropoles telles que Toronto qui, pour répondre à leurs besoins, n'ont pas été en mesure de développer des solutions sur leur territoire ou en périphérie, en collaboration avec ces régions voisines. Ces exemples nous démontrent l'importance d'adopter des PGMR qui fixeront des objectifs ambitieux, mais qui planifieront en même temps une période de transition nécessaire à l'atteinte de l'objectif ultime du zéro déchet.

Les chiffres nous indiquent en effet que l'atteinte des objectifs de réduction des matières à éliminer nécessitera des efforts importants en amont afin de détourner de l'élimination les matières récupérables, et que ces efforts ne pourront être implantés et intégrés dans les comportements de la population que sur un horizon de plusieurs années.

Cette période de transition sera nécessaire aussi bien pour l'ensemble du Québec que pour les villes qui composent la CMM.

² L'élimination des résidus sur le territoire d'application du PMGMR – Note technique, 30 novembre 2020 –Page 22, - AUTRES DOCUMENTS DÉPOSÉS au BAPE PAR LES INTERVENANTS, Déposé par : Ministères, organismes et experts, 1 avril 2021

En conséquence de tous ces faits, les différents PGMR et particulièrement celui de la CMM, devraient fixer des objectifs qui tiennent compte de cette réalité factuelle tout en s'appuyant, pendant la période transitoire, sur les infrastructures existantes qui utilisent les technologies les plus efficaces de protection de l'environnement et de valorisation des matières résiduelles.

Dans ce contexte, nous avons fortement recommandé que la CMM travaille de concert avec l'Union des municipalités du Québec, le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), Recyc-Québec, les partenaires privés et les communautés d'accueil des sites récepteurs dans le cadre de la révision de leur plan de gestion des matières résiduelles. Cette recommandation s'applique également à toutes les MRC et grandes agglomérations du Québec. Les différents PGMR doivent s'inscrire dans une planification globale cohérente à l'échelle régionale et même provinciale afin que les actions qui en découlent soient déployées avec cohésion en tenant compte des impératifs des différentes parties prenantes et en visant des objectifs de long terme.

4.2 Miser sur la collaboration afin de servir l'intérêt public et de favoriser l'acceptabilité sociale des communautés réceptrices

La situation d'incertitude dans laquelle se trouve présentement le site de WM situé dans la ville de Drummondville, qui refuse de se conformer au PGMR initialement approuvé par le ministre de l'Environnement, est un rappel brutal que la cohésion entre les différents PGMR est essentielle afin que les actions de chacun s'appuient sur une vision globale et cohérente qui permettra de servir l'intérêt collectif des citoyens de l'ensemble de la population québécoise.

Renforcer la collaboration interrégionale en vue de coordonner le partage de l'utilisation des infrastructures existantes est absolument essentiel, particulièrement dans un contexte où les besoins s'apprêtent à surpasser les capacités d'élimination. En effet, la réduction des tonnages autorisés ou l'interruption des opérations à l'une ou l'autre des installations qui desservent le sud du Québec pourrait de facto briser le fragile point d'équilibre que nous observons actuellement et plonger le Québec dans une crise d'espace de disposition des matières résiduelles.

Les politiques publiques doivent servir l'intérêt collectif et elles ne peuvent être subordonnées aux

intérêts de groupes locaux. En même temps, les préoccupations des communautés d'accueil doivent être entendues et chacun des bénéficiaires du service qu'elles offrent doit participer à l'élaboration de solutions gagnantes pour tous. Voilà pourquoi la collaboration régionale et suprarégionale est absolument essentielle. Les différentes MRC du Québec, et plus particulièrement les grandes agglomérations comme la CMM, doivent travailler en harmonie avec les nombreuses parties prenantes afin de contribuer à favoriser l'acceptabilité sociale des communautés réceptrices des matières à éliminer.

Comme premier ancrage de cette collaboration, la CMM et les autres MRC qui transportent une partie de leurs matières résiduelles vers des régions limitrophes ont le devoir de réduire significativement leurs quantités à enfouir afin de favoriser l'acceptabilité sociale des communautés réceptrices. Ces dernières, à juste titre, ont besoin d'être rassurées quant aux efforts déployés en amont par les municipalités à qui elles offrent ce service essentiel.

De plus, toujours dans un scénario de collaboration interrégionale, nous avons recommandé que la CMM, à travers une table de concertation et en conjonction avec les autres parties prenantes impliquées, réfléchisse à l'idée de payer une redevance aux communautés qui offrent le service d'élimination. Cet incitatif financier, en plus de favoriser l'acceptabilité sociale des municipalités réceptrices, permettrait également de sensibiliser et de responsabiliser encore plus les villes membres de la CMM (de même que leurs citoyens) quant à l'importance de détourner les matières de l'enfouissement. Le même raisonnement s'applique à toutes les MRC qui exportent leurs matières vers d'autres communautés.

4.3 Optimiser les installations existantes et prolonger leur durée de vie

Une planification globale qui utilise les infrastructures interrégionales disponibles constitue une police d'assurance pour combler les besoins de la population du Québec, en plus de comporter des coûts évités importants pour les différentes MRC et d'entraîner des bénéfices environnementaux majeurs. Les actions coordonnées des différentes parties prenantes doivent donc poursuivre un objectif d'utilisation optimale des infrastructures actuelles. Ce faisant, nous prolongerons la durée de vie utile des installations d'élimination qui desservent présentement le Québec tout en évitant, de ce fait, le besoin d'en construire de nouvelles.

Les grands LET implantés au Québec, notamment ceux opérés par WM, ont été développés au fil de plusieurs centaines de millions de dollars d'investissement et de nombreux projets de collaboration scientifique qui permettent aujourd'hui d'en faire des complexes qui non seulement concluent le cycle de vie des 3RVE mais qui, en outre, amorcent une nouvelle boucle d'économie circulaire par la valorisation énergétique et par la valorisation des eaux de lixiviation. Il est ainsi aujourd'hui possible que les résidus ultimes éliminés, comme c'est le cas aux installations de Sainte-Sophie et Drummondville, deviennent l'énergie verte qui alimente des usines ou le fertilisant qui fait croître des saules utilisés dans la production d'écrans anti-bruit sur son territoire.

Il serait complexe et coûteux de développer de nouvelles installations d'élimination pourtant essentielles. En implanter de nouvelles représenterait par ailleurs un défi de taille en termes d'acceptabilité sociale, surtout sur un territoire comme celui de la CMM par exemple où la construction de nouveaux LET ferait l'objet de vives discussions lorsqu'une ou des municipalités seraient désignées pour être hôte des futures installations. Il est impossible de prévoir la finalité des débats sur le sujet et encore moins les conclusions d'éventuels processus de consultation.

De plus, implanter de telles infrastructures, en partant de la case départ, implique des

investissements beaucoup plus importants que l'agrandissement des sites existants, puisque tout est à faire au niveau des infrastructures. La notion d'optimisation des investissements privés réalisés à ce jour doit donc être hautement considérée dans la planification des besoins en élimination du Québec.

Nous ne croyons pas que la multiplication de nouvelles installations soit une bonne idée. Bien au contraire, tel que le mentionnait M. Claude Trudel, expert de la direction des matières résiduelles du MELCC lors de la séance d'audience publique du BAPE du 23 mars dernier, la diminution du nombre d'installations amène une série de bénéfices tels que des gains environnementaux; des économies d'échelles pour les municipalités et MRC; une facilité de contrôle pour le MELCC; et elle peut amener une réduction des (GES). Cette dernière affirmation est particulièrement frappante dans la mesure où les installations de plus petite taille ne sont pas assujetties à l'obligation de capter les biogaz.

Nous croyons, pour toutes les raisons précédemment évoquées, qu'il est prioritaire de protéger les quelques installations stratégiques qui offrent présentement le service d'élimination à l'ensemble de la population du Québec. Pour ce faire, les sites récepteurs devront pouvoir compter sur des autorisations gouvernementales correspondant à des besoins réalistes d'enfouissement à court, moyen et long termes.



Les lieux d'enfouissement technique de Saint-Nicéphore sur le territoire de la Ville de Drummondville et de Sainte-Sophie sont munis de technologies de pointe qui permettent une protection optimale de l'environnement et de réutiliser les biogaz et les eaux de lixiviation en ressources pour initier de nouveaux cycles de vie de produits, dans une approche d'économie circulaire.

5 Objectif zéro déchet : un effort de tous les instants, de tous les acteurs à chacune des étapes des filières 3RVE

Nous avons consacré une section de notre mémoire à présenter une analyse de l'état actuel et à venir sur le territoire du sud du Québec qui démontre l'urgence de mieux planifier et gérer l'arrimage entre les besoins et les capacités de disposition. Pour ce faire, nous avons ensuite insisté sur l'importance de la collaboration et de la cohésion entre toutes les parties prenantes, notamment lors de la planification des différents PGMR. Au-delà de cette gestion des besoins qui doit être optimisée, il est clair que nous devons impérativement consentir des efforts importants en amont pour détourner de l'élimination les matières récupérables.

WM soutient les objectifs de société ambitieux, notamment celui de tendre vers le zéro déchet. Nous mesurons en même temps le chemin qu'il nous reste à parcourir ainsi que les efforts colossaux qui seront requis pour y arriver. À cet égard, notre succès collectif reposera sur notre capacité à améliorer significativement la chaîne de valeur à chacune des étapes des filières 3RVE. Aucune solution magique n'existe. Ce n'est que par la somme de chacune de nos actions, à chacune des étapes, que nous pourrons réduire significativement les matières destinées à l'élimination.

Plus que jamais, il importe d'obtenir l'adhésion sociale et de mettre à contribution toutes les forces vives, à commencer par les citoyens, les municipalités, les propriétaires d'entreprises, les gestionnaires d'institution et les intervenants de toutes les filières de gestion, de la récupération à la valorisation jusqu'à la disposition finale.

Tous ces efforts ne pourront être complètement incorporés à la chaîne de valeur que sur un horizon de plusieurs années que nous avons appelé la période de transition. Nous devons, durant cette période, implanter graduellement les dernières innovations technologiques tout en intégrant de nouveaux comportements individuels qui, en amont, permettront de mieux recycler et valoriser les matières à détourner de l'élimination.

Ces technologies devront par ailleurs être évaluées avec rigueur et lucidité, en tenant compte notamment des risques financiers et technologiques qu'elles comportent. Nous devons éviter de choisir trop rapidement des solutions technologiques qui, si elles ne sont pas suffisamment matures ou si elles sont trop dispendieuses, pourraient nous faire rater nos cibles en planifiant celles-ci sur la base de fausses prémisses.

Enfin, nous devons prendre en compte les coûts des différentes actions à entreprendre et nous assurer de pouvoir disposer des budgets nécessaires à leur déploiement. Si nos ambitions sont sérieuses, les investissements à consentir pour les rendre possibles devront être à la hauteur. Il va de soi que la capacité d'innovation du secteur privé, de même que son capital financier et humain, représenteront d'importants facteurs de réussite en complémentarité avec les ressources du secteur public.

La feuille de route qui nous guidera vers l'objectif ultime doit reposer sur les grands piliers généraux que nous venons d'évoquer. Nous détaillerons de manière plus pointue, au cours des pages à venir, certaines observations et préoccupations spécifiques que nous jugeons pertinentes de prendre en considération dans le cadre de la présente audience.

5.1 Éduquer et viser une meilleure adhésion sociale afin de mobiliser les citoyens et d'optimiser la chaîne de valeur

À juste titre, la notion d'acceptabilité sociale est abondamment discutée au Québec et bien que son interprétation comporte souvent des zones d'imprécision importantes, elle reste au cœur de l'évaluation gouvernementale de tous les projets d'investissement. Nous esquivons toutefois trop souvent un autre concept au moins aussi important, celui de l'adhésion sociale.

Pourtant, les grandes politiques gouvernementales, en particulier celles qui fixent des objectifs collectifs dont l'atteinte exige de nos concitoyens des changements de comportement radicaux, n'ont aucune chance de réussite si elles ne suscitent pas une adhésion pleine et entière de la population.

C'est précisément le cas de l'objectif zéro déchet. Chaque citoyen a un rôle à jouer afin d'optimiser l'efficacité de la chaîne de valeur. L'atteinte des objectifs nécessite l'adhésion et la pleine participation de tous et de toutes, aussi bien les individus que les entreprises.

L'adhésion sociale à l'objectif zéro déchet repose à notre avis sur quelques prémisses incontournables :

1. Établir des objectifs réalistes, progressifs et atteignables
2. Sensibiliser et éduquer afin de susciter l'adoption des meilleures pratiques
3. Améliorer nos performances et démontrer des résultats concrets
4. Responsabiliser et exiger des redditions de comptes

L'adhésion sociale à un objectif collectif s'appuie d'abord et avant tout sur l'élaboration de cibles réalistes, atteignables et mesurables afin que ces dernières soient crédibles aux yeux des citoyens. Ces cibles et les raisons qui supportent leur adoption doivent être communiquées clairement aux différentes parties prenantes ainsi qu'à l'ensemble de la population. Nos stratégies, pour avoir une chance de réussir, doivent absolument être endossées et comprises par tous et toutes. Ainsi, parler de zéro déchet dans un horizon trop rapproché ne pourra être endossé par les citoyens qui connaissent l'ampleur du défi. Des mesures et des objectifs progressifs représenteront en revanche des cibles atteignables qui pourront devenir des défis collectifs auxquels les citoyens voudraient se rallier.

Le gouvernement du Québec, comme chacune des municipalités, a le devoir de mieux sensibiliser et éduquer sa population quant aux grands objectifs de ses politiques, mais aussi quant aux moyens de les atteindre. Il est évidemment primordial que tous et toutes participent aux programmes de récupération et valorisation. Ceux-ci doivent donc être soutenus en permanence par des campagnes d'information dans le but d'assurer une meilleure qualité des matières déposées dans les bacs correspondants. Les citoyens doivent savoir que la matière doit d'abord et avant tout prendre le chemin de la bonne filière afin d'éviter qu'elle ne finisse à l'enfouissement ou qu'elle ne perturbe l'ensemble de la chaîne de valeur.

S'ils doivent être informés des meilleures pratiques à adopter au quotidien, les citoyens doivent aussi être convaincus que leurs efforts portent fruits. Il est donc important de mieux communiquer à propos

des moyens déployés et des technologies adoptées pour atteindre les objectifs. De même, nous devons nous assurer que la chaîne de valeur est efficace et qu'elle répond aux attentes des résidents qui souhaitent une gestion responsable des déchets. Nos performances doivent être améliorées et nos succès largement diffusés.

Il est également essentiel que la détermination des uns ne soit pas annulée par le laxisme des autres, ce qui entrainerait inévitablement une démotivation citoyenne et une renonciation à participer aux efforts collectifs requis. Les citoyens doivent être convaincus que leurs gestes seront utiles et qu'ils feront une différence. En ce sens, les municipalités, les fabricants de produits, le secteur des industries, commerces et institutions (ICI) de même que celui des entreprises de construction, rénovation et démolition (CRD) doivent être incités à améliorer leurs performances. Nous appuyons par exemple la participation obligatoire de tous les intervenants aux efforts de récupération des matières recyclables et organiques de même que les pénalités prévues à la Stratégie de valorisation de la matière organique qui vise à détourner de l'enfouissement les matières qui peuvent être valorisées.

De même, des incitatifs financiers devraient être développés afin de stimuler les meilleures pratiques et des pénalités être imposées aux fabricants qui ne tiennent pas compte de leur impact sur la chaîne de valeur du recyclage à l'étape de la conception et de la commercialisation de leurs produits. À titre d'exemple, l'écoconception des contenants et emballages doit être intégrée dans les processus de tous les fabricants afin de rendre la filière du recyclage plus efficace. De plus, certaines pratiques commerciales devraient être mieux réglementées, par exemple celle de l'obsolescence programmée qui incite au remplacement rapide de produits par une réduction volontaire de leur durée de vie. Cette technique mène à un gaspillage éhonté des ressources disponibles en plus d'alourdir inutilement la chaîne de valeur.

5.2 Adopter les meilleures pratiques à la source tout en évitant les pièges qui pourraient mener à une déresponsabilisation des citoyens

Nous sommes convaincus que les gains les plus importants de réduction du gaspillage et de l'enfouissement se feront à la source. Nous avons déjà insisté sur l'importance de l'éducation citoyenne pour garantir que seules les matières admissibles et non nuisibles aux centres de tri soient déposées dans le bac de recyclage. WM, à titre de partenaire privé,

a initié à travers l'Amérique du Nord le programme *Recycle Right – Recyclez mieux!* afin de mieux servir et guider ses clients. Les municipalités doivent faire de même en incitant leurs citoyens à éviter le piège de la facilité qui consiste, en cas de doute, à tout mettre au recyclage. Cette pratique trop répandue a pour effet, en théorie, d'améliorer le bilan de détournement de la matière, mais elle masque une réalité toute autre qui rend la chaîne de valeur particulièrement inefficace. La conséquence de cette mauvaise pratique est en effet de transporter inutilement des matières non recyclables ou souillées parmi des matières de qualité qui pourraient elles-mêmes devenir à leur tour contaminées et non recyclables. Ces matières non-recyclables encombrant ensuite les centres de tri, nécessitent une manutention inutile avant d'aboutir dans les rejets et d'être ultimement dirigées vers un lieu d'enfouissement. Tout ce processus entraîne des coûts de gestion plus élevés et une empreinte environnementale plus grande. Sans compter que certaines matières (boyaux de jardins, sacs de plastique, etc.) sont susceptibles d'endommager et de paralyser certains équipements de tri tels que les convoyeurs.

Priorité au tri à la source

Utiliser correctement le bac de recyclage représente une étape cruciale dans l'efficacité de la chaîne. C'est par ailleurs en amont que le tri doit être réalisé. Une approche de tri-mécanisé en aval de la collecte des ordures et en amont de la filière de l'élimination nous apparaît onéreuse et peu efficiente. En effet, une fois déposées dans le véhicule de collecte des ordures, les matières sont mélangées, compactées et souillées, de sorte qu'à leur arrivée au lieu d'enfouissement, il devient pratiquement impossible de retirer les matières de qualité et de leur redonner une valeur sur le marché domestique de la revente, beaucoup plus exigeant en termes de qualité que ceux de pays asiatiques qui acceptaient, il y a quelques années, des ballots de matières parfois sommairement triés avant leur expédition.

Non seulement cette approche est-elle inefficace, mais elle risquerait en outre d'avoir un effet pernicieux au chapitre de l'adhésion sociale. Nous avons déjà expliqué à quel point il est nécessaire de mieux éduquer la population à propos de l'importance d'utiliser efficacement le bac de recyclage. Les habitudes sont encore loin d'être acquises à cet égard. Or, implanter un tri-mécanisé en aval de la collecte des ordures et en amont de la filière de l'élimination pourrait créer la perception qu'une solution magique existe, que la matière

sera de toute façon triée avant d'être éliminée, et qu'en conséquence, il est inutile pour le citoyen de se donner la peine de recycler lui-même. Tout ceci est absolument contraire aux efforts d'adhésion citoyenne dont nous parlions précédemment et pourrait conduire à une déresponsabilisation individuelle qui favoriserait la renaissance du bac à ordures fourre-tout.

Nous croyons que la diminution des matières résiduelles repose d'abord et avant tout sur le tri à la source. Tous les acteurs, citoyens comme entreprises, doivent participer plus activement aux programmes de récupération existants. Mais encore faut-il que chaque adresse de la province soit dotée d'un service de récupération des matières recyclables et compostables, ce qui permettrait un tri à la source et l'acheminement direct vers la bonne filière de traitement. Cette approche visant à doter tous les intervenants, citoyens, commerces, industries et tous les lieux publics d'équipements de récupération des matières recyclables et compostables nous apparaît celle à privilégier puisqu'elle permet un tri à la source qui assure une meilleure efficacité de la gestion des matières.

Nécessité d'améliorer la performance des ICI

Une participation active des ICI et des CRD aux programmes de récupération aurait par ailleurs un effet immédiat sur l'abaissement des taux d'élimination. Les ICI qui participent peu ou moins bien aux efforts de recyclage et encore moins de compostage, représentent le maillon faible de la chaîne. Nous sommes donc en accord avec la Stratégie de valorisation de la matière organique qui obligera les ICI à être desservis pour la collecte de la matière organique et le recyclage. Cette stratégie permettra de combler une lacune majeure dans le grand système de gestion des matières résiduelles de la province.

En effet, le secteur ICI est celui qui affiche le taux le plus bas en termes de détournement des matières résiduelles. Responsabiliser les ICI et mieux les outiller afin de bonifier le tri à la source de ces importants générateurs de matières aura un impact significatif sur l'amélioration de la filière du recyclage et sur la diminution des volumes à éliminer. Nous croyons par ailleurs que la bonification du système de redevances pourrait représenter un atout important afin d'accompagner les ICI dans l'amélioration de leur performance.

Bien que le secteur CRD soit parmi les plus performants, des efforts additionnels pourraient être consentis afin que certaines matières telles que

le bois ou la brique par exemple soient valorisées plutôt que destinées à l'enfouissement. Pour ce faire, il serait facile d'exiger des entrepreneurs, au moment de l'émission de leur permis de construction par la ville, que leurs chargements soient acheminés vers les centres de tri autorisés.

5.3 L'enjeu des redevances à l'enfouissement

Pour le moment, les redevances à l'enfouissement sont canalisées vers les municipalités et sont réinvesties pour soutenir les efforts de valorisation. Or, nous croyons qu'une partie de ces montants devrait être redirigée vers les ICI afin de les aider à financer leurs activités de récupération de matière recyclable et organique.

Les intervenants ICI devraient pouvoir obtenir le soutien des programmes de Recyc-Québec afin de contribuer à l'achat ou à la location d'équipements ou encore pour réaménager les lieux d'affaires devant être desservis. L'argent est d'ailleurs déjà disponible puisque les ICI, qui représentent grosso modo 35 % du tonnage enfoui, paient en redevances plus de 40 millions \$ par année. Ces sommes, tel que mentionné, sont en très grande partie redistribuées dans des programmes destinés aux municipalités sans appuyer les ICI où des gains appréciables pourraient être effectués en termes de recyclage et de détournement de la matière à éliminer. Il serait par conséquent judicieux de mieux répartir la redistribution des montants provenant des redevances afin de soutenir les ICI dans leurs efforts de récupération.

Toujours au sujet des redevances, le MELCC songe à hausser le montant de celle-ci à 30 \$ la tonne. Les consultations menées sur le sujet nous ont permis d'inciter le ministère à la prudence et à mener des études économiques rigoureuses afin de mesurer l'impact réel de ses leviers économiques.

Il importe de réaliser que les coûts élevés d'enfouissement ne sont pas gage d'un meilleur taux de détournement de la matière. Prenons exemple des MRC de la région du Saguenay et du Lac Saint-Jean où les coûts de disposition sont à plus de 110 \$ la tonne. Malgré cela, leur taux d'élimination par personne est supérieur de 20 % à 25 % par rapport à celui de la Ville de Montréal qui a pourtant un tarif d'enfouissement doublement inférieur. Plusieurs exemples du même genre démontrent que, contrairement à la croyance, il n'existe pas nécessairement de corrélation entre les coûts de disposition et les taux d'élimination. Nous en profitons pour rappeler que les efforts les plus payants doivent être faits en amont, tel que discuté précédemment.

Nous croyons de plus que les filières de récupération et de compostage sont déjà largement compétitives, surtout dans un contexte où la redevance pourrait s'établir autour de 30 \$. En effet, lorsqu'on analyse les tarifs soumissionnés dans le Grand Montréal récemment pour la disposition, qui sont de l'ordre de 50 \$ la tonne, auxquels il faut souvent ajouter des coûts de transbordement en plus des redevances de 23,75 \$ la tonne, il en résulte que les coûts pour l'élimination équivalent et parfois surpassent les coûts de disposition dans un centre de tri particulièrement pour les ICI. Pour ce qui a trait aux coûts de disposition dans un centre de compostage des territoires limitrophes du Grand Montréal, ils sont généralement plus faibles que les tarifs d'élimination une fois qu'on a ajouté la redevance exigible à l'enfouissement.

Éviter d'amplifier l'exportation des matières vers les États-Unis

Or, des entreprises de collecte et de transport des ICI sont déjà sollicitées avec des prix alléchants pour l'exportation des matières vers les États-Unis. Cette pratique n'a rien d'illégal, mais nous la jugeons immorale dans la mesure où les redevances sont empochées par les entreprises qui utilisent ces sommes pour le transport vers les États-Unis. Une hausse trop importante de la redevance ne ferait qu'amplifier le problème d'exportation des matières résiduelles. Surtout que le niveau de redevance actuelle offre déjà un avantage concurrentiel au transport vers des sites américains. Chaque dollar ajouté en redevance rendrait l'option des États-Unis encore plus alléchante. Ceci sans compter qu'une remontée du dollar canadien pourrait déjà à elle seule favoriser une telle pratique.

Nous recommandons donc de tirer des enseignements de la situation de la Ville de Toronto qui, dans les années 90, a imposé des coûts d'enfouissement très élevés dans le but de stimuler la récupération. Au final, les entreprises se sont ajustées et ont offert aux ICI des solutions compétitives en acheminant leurs matières au Michigan. C'est donc trois millions de tonnes qui ont été mises sous contrat à long terme par les sites américains et qui sont depuis transportées hors de nos frontières.

Le deuxième effet pervers d'une hausse trop significative des redevances serait celui d'entraîner potentiellement une multiplication de dépôts sauvages, comme c'est le cas dans le secteur des sols contaminés. L'histoire, malheureusement, nous montre que des coûts trop élevés peuvent inciter certains à imaginer des solutions illégales et très dommageables. À

cet effet d'ailleurs, nous plaidons activement pour la création d'une police verte afin d'enrayer ces fléaux.

En effet, depuis l'arrêt de l'opération Naphtalène en 2018, opération menée par la Sûreté du Québec en vue de mettre fin aux activités de disposition illégale de sols contaminés dans l'environnement, il y a recrudescence de ces actes sauvages et dommageables pour l'environnement et la santé du public. Ces acteurs sans scrupule n'ont aucune crainte de représailles de la part d'inspecteurs du MELCC qui se sentent intimidés. Dans ce contexte, il est plus qu'urgent pour le gouvernement du Québec de doter le MELCC d'une escouade policière verte afin de mettre fin à ces pratiques illicites, autant néfastes pour l'environnement que pour l'image des joueurs de l'industrie qui répondent aux plus hauts standards de probité.

Nous invitons, pour toutes les raisons que nous venons d'exposer, les décideurs à la prudence et nous leur recommandons d'analyser en profondeur tous les angles d'une hausse potentielle afin de trouver le point d'équilibre (inflexion) qui fera en sorte que la hausse n'aura pas les effets contraires aux objectifs poursuivis.

Mentionnons également que nous voyons difficilement comment appliquer concrètement l'idée d'une redevance variable sur l'ensemble des autres matières. Comment imaginer que l'on doit éventrer chacun des sacs entrant au site afin de caractériser chacune des matières et de leur accoler un montant? Cette mesure ne semble répondre à aucune logique opérationnelle.

Le ministère explore enfin l'idée d'imposer une pénalité sur les chargements de matériaux secs qui partent des chantiers pour se rendre directement vers un lieu d'élimination. L'idée est noble pour inciter au préalable les transporteurs à transiter vers un centre de tri des matériaux secs. En pratique, le même raisonnement précédemment évoqué s'applique et nous recommandons d'analyser rigoureusement les tenants et aboutissants d'une telle mesure afin de trouver le point d'équilibre qui permettra notamment d'éviter les dépôts sauvages. Nous croyons, tel que discuté précédemment, qu'il serait plus efficace d'inscrire l'obligation d'acheminer les matières vers un centre de tri autorisé directement sur le permis de construction et rénovation de la ville lors de son émission.

5.4 Maintien d'un libre marché

Au sujet de l'uniformisation des tarifs, nous croyons que cette idée est difficilement applicable dans une économie de marché comme la nôtre. Au contraire, le contexte concurrentiel a toujours bien servi les municipalités et entreprises utilisatrices de nos services. Les forces du marché, comme chacun sait, incitent à l'efficacité et à l'atteinte du juste prix, ce qui est sans contredit à l'avantage des citoyens et des consommateurs. La libre concurrence permet d'obtenir les meilleurs tarifs disponibles sur le marché en même temps qu'elle stimule la performance des fournisseurs de services et la recherche de solutions innovatrices.

L'uniformisation des tarifs est d'autant plus impraticable et inéquitable que les coûts d'exploitation varient grandement d'un site à l'autre. Il serait injuste d'imposer un tarif unique qui ne tient pas compte des réalités propres à chacun des exploitants.

À titre indicatif, les facteurs ayant une influence majeure sur les coûts d'exploitation sont les suivants :

- les coûts d'acquisition d'un site;
- la période d'amortissement des investissements en capital;
- le milieu d'implantation d'un site, qui détermine le recours ou non à un système coûteux d'imperméabilisation des cellules et le choix de la technologie de traitement des eaux. Ces coûts sont très variables et fonction des objectifs environnementaux de rejets basés sur la capacité du milieu récepteur;
- l'investissement consenti dans des équipements de valorisation permettant d'extraire de l'énergie des matières enfouies.

Tous ces éléments ont une influence sur les conditions techniques d'autorisation d'un site, auxquelles s'ajoutent des conditions déterminantes comme les quantités autorisées et la durée d'une autorisation. Les coûts d'exploitation fluctuent donc grandement en fonction de ces différents paramètres. C'est ainsi qu'à l'intérieur même de notre entreprise, les trois LET que nous opérons au Québec ont des coûts d'exploitation différents.

Enfin, éliminer la concurrence par des tarifs uniformisés revient en quelque sorte à étouffer l'esprit entrepreneurial et à garantir que les capitaux privés de recherche et développement, qui sont déjà

rare et risqué quoique responsables des avancées technologiques essentielles à notre réussite, seront réduits au minimum. Pour toutes ces raisons, nous croyons que l'uniformisation des coûts est une mauvaise idée à la fois difficile d'application et contre-productive.

5.5 Optimiser la filière du recyclage par des investissements technologiques et la création de meilleurs débouchés pour les produits

Des investissements majeurs sont nécessaires afin d'optimiser la filière du recyclage dont l'importance est capitale dans une perspective de réduction des matières à éliminer.

WM a confirmé en 2020 son engagement dans la mise en valeur des matières recyclables en investissant plus de 10 millions \$ dans la reconstruction de son centre de tri à Laval. Ces nouvelles installations permettent de traiter annuellement jusqu'à 50 000 tonnes de matières recyclables provenant principalement des industries, commerces et institutions de la grande région du territoire couvert par la CMM. Le nouveau centre de tri permet spécifiquement de valoriser des matières telles que le carton, le papier, la plastique et le métal.

Nous prenons cet investissement comme un exemple concret visant à démontrer à quel point la modernisation des centres de tri et l'implantation d'équipements à la fine pointe de la technologie permettent de réaliser des gains qui ont un impact immédiat sur la performance de la filière du recyclage. Citons quelques-unes des améliorations technologiques qui amènent des bénéfices concrets et contribuent directement à réduire les volumes de matière à éliminer :

- Nouvelle machinerie et conception de deux salles de tri distinctes chauffées et climatisées pour le confort et la sécurité des travailleurs;
- Nouvelle ligne de tri équipée d'un séparateur à carton et de deux cribles fins permettant de retirer les petits résidus et autres matières indésirables et d'une trieuse optique;
- Ajout d'une trieuse optique permettant de récupérer une grande partie des fibres valorisables constituées principalement de papier de bureau (SOP) et d'augmenter l'efficacité du tri de contenants (plastiques);
- Ajout de cribles fins (*fine screen* et *scalping screen*) permettant de réduire substantiellement les résidus;
- Récupération de 50 % des fibres qui étaient perdues dans l'ancien centre (taux de rejet passant de 25 % à moins de 15 %).

La configuration de la chaîne de tri a donc été complètement revue et de nouveaux équipements automatisés ont été ajoutés dans le but d'accroître l'efficacité des opérations, d'améliorer la qualité et la valeur des matières récupérées et de réduire substantiellement le taux de rejet. L'utilisation des dernières technologies disponibles telles qu'une trieuse optique ou encore des cribles tamiseurs, permettent en outre de retirer les contaminants qui atténuent la qualité des matières acheminées chez les recycleurs.

L'utilisation de ces technologies plus performantes permet aujourd'hui d'améliorer l'offre de service aux ICI de la grande région de Montréal, ce qui facilite grandement la contribution névralgique de ces secteurs à l'atteinte des objectifs de mise en valeur des matières recyclables. Il s'agit d'ailleurs d'un des seuls centres de tri spécialisés pour les matières issues de la collecte sélective provenant des industries, des commerces et des institutions.

Dans un contexte où le marché québécois est à la recherche de matières recyclables de qualité, l'exemple de Laval démontre que Recyc-Québec doit continuer de soutenir l'automatisation et l'optimisation des opérations des centres de tri afin d'accroître la qualité des matières mises en ballot et d'abaisser les taux de rejets.

Un accent particulier doit également être placé sur la recherche en continue de nouveaux débouchés pour les matières recyclées. Certaines d'entre elles, le papier, le carton et le métal par exemples, trouvent des débouchés immédiats tandis que d'autres comme le plastique ou le verre peinent trop souvent à trouver preneur. Recyc-Québec doit donc continuer de soutenir les initiatives de pénétration de marché de ces produits en stimulant les achats de matériel fait à base de matières recyclables.

En ce sens, nous croyons que Recyc-Québec devrait intervenir auprès des ministères du Gouvernement du Québec, des sociétés d'état et des municipalités pour qu'elles achètent des équipements ou mobiliers comprenant un contenu minimum recyclé (bancs de parc, asphalte, etc.). Des campagnes de sensibilisation devraient également être menées auprès des entreprises et organismes dans le but de promouvoir les produits recyclés auprès d'acheteurs potentiels.

5.6. S'appuyer sur des technologies éprouvées tout en misant sur la R&D et la collaboration avec le milieu scientifique et universitaire

L'innovation technologique est un puissant levier dans tous les secteurs de l'activité humaine. Il ne fait par conséquent aucun doute que la mise à profit des meilleures technologies doit être favorisée afin de rendre plus efficace la gestion des matières résiduelles à chaque étape de la chaîne de valeur. Le chapitre précédent a démontré, par l'exemple type du centre de tri de Laval, comment l'intégration d'équipements plus performants a eu un impact immédiat sur l'amélioration des opérations de recyclage.

Les investissements doivent toutefois reposer sur des technologies éprouvées et reconnues par l'ensemble du marché. Les risques technologiques, tout comme les coûts-bénéfices de leur implantation, doivent être analysés avec rigueur afin de garantir le meilleur rendement pour chaque dollar investi.

À titre d'exemple, des avancées majeures ont été faites depuis plusieurs années déjà par les grands LET qui ont investi des sommes importantes ayant permis d'intégrer les technologies les plus modernes et les plus efficaces, notamment à l'égard du captage et de la valorisation du biogaz.

La technologie de traitement des biogaz est mature, efficace et maîtrisée par les opérateurs de sites. Depuis 2004 déjà, les biogaz du LET de Sainte-Sophie sont par exemple transportés par canalisation jusqu'à l'usine de papier de Rolland et servent depuis toutes ces années à remplacer la consommation de mazout lourd et de gaz naturel. La technologie de captage des biogaz au site d'enfouissement et de leur transformation en gaz naturel renouvelable est maintenant arrivée à maturité et quelques projets majeurs sont présentement en opération ou en développement au Québec.

Il n'en est cependant pas ainsi pour toutes les technologies de traitement. À titre d'exemple, le dernier PMGMR de la CMM prévoyait la construction de neuf installations de compostage et/ou de biométhanisation sur son territoire. À ce jour, une seule est en opération alors que deux sont en construction et deux sont définitivement annulées. Nous comprenons que les autres sont incertaines et en cours de réévaluation. Tel que noté dans

l'étude *Bilan des projets de biométhanisation et de compostage sur le territoire de la CMM* déposée au BAPE, plusieurs raisons expliquent cet écart : «L'engouement pour le traitement par biométhanisation a grandement été amoindri par les estimations de coûts des projets et les difficultés opérationnelles rencontrées notamment dans le traitement des résidus verts par les procédés en phase humide ». Cette même étude précise encore avec justesse que : «On constate que le niveau de risque financier et les incertitudes technologiques autour des options en biométhanisation demeurent élevés, même pour le secteur du traitement des boues municipales³. ». Selon cette même étude : «Les coûts en immobilisations engagés jusqu'ici dans les 5 projets réalisés et confirmés totalisent environ 230 millions \$ pour la gestion d'environ 130 000 tonnes/an de matières organiques (à 25 % de siccité). Trois de ces projets traitent uniquement les boues de station d'épuration⁴ ».

Ces résultats nous montrent que la précipitation vers une technologie neuve et sans historique fiable n'est pas gage de succès et que l'imposition de technologies lors d'appels d'offre peut comporter des risques importants de dépassement de coûts et d'inefficacité. À notre avis, le MELCC devrait favoriser une approche de résultats et d'atteinte des objectifs et laisser le choix des moyens aux entreprises soumissionnaires.

À titre d'exemple, une autre technologie qui soulève des questions, non seulement au Québec, mais également un peu partout en Europe, est celle du traitement mécano-biologique (TMB). En effet, une étude réalisée par l'ADEME d'Angers, conclue que : « Le retour d'expériences des collectivités territoriales ayant recours au TMB reste toutefois trop faible pour soutenir, à ce stade, la généralisation de ce mode de traitement, dont le coût est significatif et très dépendant de la performance de valorisation et de la pérennité des débouchés. L'ADEME invite les collectivités à une grande prudence lors du choix de cette filière et à n'y recourir qu'après examen comparatif avec les scénarios alternatifs envisageables⁵ ».

Nous avons pour notre part déjà fait connaître notre position sur cette technologie dans une section précédente de ce mémoire et la présente citation nous rappelle l'importance pour le Québec de faire

³ *Bilan des projets de biométhanisation et de compostage sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal – Note technique*, Page 8 - CHAMARD STRATÉGIES ENVIRONNEMENTALES POUR LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL — AUTRES DOCUMENTS DÉPOSÉS PAR LES INTERVENANTS Déposé par : Ministères, organismes et experts —1 avril 2021

⁴ *L'élimination des résidus sur le territoire d'application du PMGMR – Note technique*, 30 novembre 2020 —Page 22, - AUTRES DOCUMENTS DÉPOSÉS au BAPE PAR LES INTERVENANTS, Déposé par : Ministères, organismes et experts, 1 avril 2021

⁵ *Traitement mécano-biologique (TMB)*, fiche technique, page 6, Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), mars 2014.

les bons choix technologiques, au bon moment. Se précipiter vers des solutions technologiques qui manquent de maturité et qui sont encore mal maîtrisées pourrait entraîner la dilapidation de capitaux précieux de même que des pertes de temps et d'énergie importantes.

Cela dit, nous insistons toutefois sur le fait que toutes les parties prenantes doivent continuer de miser sur la recherche et le développement de nouvelles technologies vertes. Plusieurs programmes à cet effet existent déjà au Québec et nous invitons le gouvernement à maintenir sa position de leader en cette matière. Nous devons miser sur l'esprit d'innovation de l'entreprise privée en même temps que sur la collaboration avec le milieu scientifique et universitaire.

C'est d'ailleurs ce que nous faisons chez WM puisque nous sommes depuis plusieurs années déjà un partenaire financier et technique de différents travaux de recherche et développement réalisés au Québec. Ceux-ci visent principalement à diminuer les impacts potentiels des opérations d'enfouissement et à améliorer l'efficacité des technologies utilisées aux LET. Des travaux sont conduits sur une base régulière avec des institutions réputées comme l'Université de Montréal, Polytechnique de Montréal, l'Université de Sherbrooke et l'Université de Carleton afin de développer de nouveaux projets porteurs pour accroître la protection de l'environnement et favoriser l'économie circulaire. Toutes ces actions incitent au développement de nouvelles façons de faire, de technologies et d'équipements plus efficaces qui contribuent à une amélioration des meilleures pratiques de gestion environnementale. Nous présenterons quelques-unes de ces initiatives à la section 6 ainsi qu'en annexe du présent document.

5.7 Mettre à profit le capital et l'expertise de l'entreprise privée

WM est un partenaire du gouvernement et des municipalités du Québec depuis de nombreuses années. Nous sommes fiers de ce partenariat, des services offerts en amont et en aval de la gestion des matières résiduelles ainsi que de l'évolution technologique de nos sites récepteurs. WM a assumé depuis son arrivée au Québec un rôle de leadership afin de contribuer concrètement aux efforts visant à maintenir et à développer une économie circulaire au Québec. Tous les investissements réalisés au cours des années témoignent de notre volonté de contribuer au succès du plan d'action du gouvernement québécois visant à moderniser la collecte et le recyclage des matières résiduelles

au Québec avec pour objectif ultime d'accroître le taux de récupération et, ainsi, de réduire le volume des matières à éliminer. Le bilan de nos activités et les investissements réalisés sur plusieurs années nous portent à croire qu'il ne serait pas avantageux pour les citoyens des différentes municipalités du Québec de se priver du capital et du savoir-faire d'entreprises spécialisées comme la nôtre. En effet, plusieurs entreprises privées, dont fait partie WM, ont investi des montants énormes depuis des décennies pour s'assurer que leurs installations soient à la fine pointe de la technologie. Les sommes à investir seront par ailleurs encore plus importantes au cours des prochaines années dans un contexte où le développement durable et la réduction des émissions de GES sont plus nécessaires que jamais afin de lutter contre les changements climatiques.

À titre indicatif, WM à elle seule prévoit que ses investissements en capital pourraient atteindre jusqu'à 200 millions de dollars au cours des prochaines années. Tout ceci sans compter que ces entreprises privées embauchent des milliers d'employés et détiennent des équipements d'une très grande valeur. L'entreprise privée détient aujourd'hui une expertise et des connaissances qu'il serait difficile de remplacer et nous croyons donc que l'argent public ne serait certainement pas utilisé à bon escient s'il devait être canalisé vers un objectif de municipalisation de la gestion des matières résiduelles qui n'apporterait aucune valeur ajoutée par rapport à l'efficacité démontrée par l'entreprise privée depuis plusieurs années.

Nous avons, en pleine crise du recyclage en février 2020, consenti un investissement de 10 M\$ au centre de tri de Laval afin d'offrir un service indispensable à l'atteinte des objectifs de réduction de la matière à éliminer. L'offre additionnelle de services de collecte et de tri des matières recyclables de Laval permet de détourner de l'enfouissement environ 50 000 tonnes de matières par année. WM est maintenant disposée à augmenter sa capacité de tri à Laval dans la mesure où la demande grandira et l'entreprise explorera d'autres opportunités d'investissements ailleurs sur le territoire du Québec lorsque la demande sera au rendez-vous.

Le passé étant garant de l'avenir, nous tirons la conclusion que les municipalités du Québec n'auraient aucun avantage à municipaliser les services de gestion des matières résiduelles. Nous sommes au contraire convaincus que la collaboration avec le secteur privé demeure la meilleure solution environnementale et économique pour les citoyens du Québec.

6 Gestion sécuritaire des matières à éliminer et économie circulaire

Les lieux d'enfouissement technique répondent aux besoins d'élimination sécuritaire des résidus ultimes. Dans un contexte de précaire équilibre entre les besoins et les capacités d'élimination, nous avons aux pages précédentes démontré à quel point ces installations sont devenues stratégiques pour l'ensemble des citoyens du Québec. Or, si depuis l'avènement du REIMR en 2006, la question de la sécurité environnementale et de la protection de la population environnante n'est plus un enjeu, particulièrement dans les LET où l'ensemble des articles de ce règlement sont appliqués, ces derniers sont encore perçus à tort comme le dernier maillon qui complète la chaîne de valeur sans possibilité de valorisation.

Nous présenterons dans les pages qui suivent plusieurs initiatives de développement durable poursuivies par notre entreprise et qui démontrent que les LET, contrairement aux préjugées et autres idées préconçues, participent eux aussi à la grande boucle de l'économie circulaire.

L'utilisation de nouvelles technologies vertes dans le développement de projets d'économie circulaire est d'ailleurs une façon concrète pour les entreprises exploitant des lieux d'élimination d'accroître leur responsabilité sociale, de générer de nouveaux bénéfices pour les communautés d'accueil et d'améliorer l'acceptabilité sociale. Nous croyons que l'ouverture et la transparence pour mieux faire connaître ces infrastructures aussi modernes que nécessaires permettront de démystifier ces équipements dont le rôle est essentiel pour notre société.

Les LET ne sont plus des dépotoirs!

Certains intervenants se plaisent encore à désigner aujourd'hui les lieux d'enfouissement technique (« LET ») sous l'appellation de « dépotoirs », référant ainsi à une image du passé qui ne correspond en rien à ce que sont devenues ces installations hautement sophistiquées.

Une visite de nos installations de Drummondville, de Sainte-Sophie ou de Lachute permet rapidement de réaliser tout le chemin parcouru depuis une trentaine d'années dans la gestion et la valorisation des matières résiduelles.

C'est à coup d'investissements colossaux et au fil d'une multitude de partenariats avec le milieu scientifique et universitaire que les installations de WM sont devenues des lieux hautement technologiques qui permettent non seulement de gérer les matières résiduelles de façon sécuritaire



Visites des installations de WM lors de journées portes ouvertes.

pour la population et l'environnement, mais qui, en plus, appliquent désormais les principes de l'économie circulaire. Notamment en captant et en valorisant les biogaz, ce qui permet aujourd'hui à des entreprises locales de réduire grandement leur empreinte carbone par l'utilisation d'une énergie verte en remplacement d'énergies fossiles.

En effet, WM œuvre depuis longtemps déjà dans la production d'énergie propre en captant les gaz produits par la biodégradation naturelle des matières enfouies à ses installations. C'est aussitôt qu'en 2004 que nous avons conclu une entente avec l'usine Rolland, située à Saint-Jérôme. En vertu de cet accord, WM répond à la presque totalité des besoins en énergie de l'usine en lui acheminant 60 % des biogaz générés par le LET de Sainte-Sophie. Ce biogaz a remplacé l'utilisation de mazout et de gaz naturel, ce qui a permis à l'usine Rolland de produire un papier écologique tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre de l'ordre de 70 000 tonnes par année. Tel que décrit dans les sections qui suivent, le projet de plusieurs dizaines de millions de dollars que nous contempons à Sainte-Sophie pourrait bientôt nous permettre d'en faire encore plus pour l'environnement.

WM a également développé une filière énergétique importante à ses installations de Drummondville où elle alimente des projets variés dans des domaines aussi névralgiques que la production d'électricité et l'agriculture. L'énergie verte produite aux installations de WM permet notamment l'approvisionnement de la plus grande serre de tomates au Québec (10 hectares et 50 M\$ d'investissements) en plus d'assurer la production annuelle de 7,6 mégawatts d'électricité pour Hydro-Québec.



4 000 tonnes de tomates sont produites annuellement par les Serres Demers alimentées par l'énergie verte des biogaz de WM.

Il s'agit-là d'exemples patents d'économie circulaire par la valorisation des biogaz qui sont extraits des cellules d'enfouissement après un processus de biométhanisation naturelle de quelques années des matières enfouies. Cette énergie verte est ensuite réintroduite dans un nouveau cycle de l'économie qui permet de remplacer des énergies d'origine fossile et d'éliminer plusieurs milliers de tonnes de GES par année.

La biométhanisation et les objectifs du Québec en GNR

Les avancées technologiques des dernières années permettent aujourd'hui de rendre ce biogaz encore plus performant et de contribuer ainsi davantage à la réduction des GES. Il suffit en effet de capter et de traiter le biogaz avant de le convertir en un gaz naturel renouvelable (« GNR ») et carboneutre qui devient alors interchangeable avec le gaz naturel fossile.

Le gouvernement du Québec s'est doté, en 2019, d'un Règlement concernant la quantité de GNR devant être livrée par un distributeur, l'établissant à 1 % de la quantité totale de gaz naturel qu'il distribue à partir de 2020, pour atteindre graduellement 5 % à partir de 2025. Les objectifs gouvernementaux ont

depuis été revus à la hausse et se situent dorénavant à 10 % pour 2030.

Le nouveau règlement vise à favoriser une utilisation accrue de GNR et à soutenir le déploiement de cette filière émergente au Québec, contribuant ainsi à réduire la consommation et les importations de combustibles fossiles émetteurs de GES et à l'atteinte des cibles de la Politique énergétique 2030. Le GNR favorise la transition énergétique du Québec vers des sources faibles en carbone et en émissions de GES. Il est en effet estimé, selon le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (« MERN »), que l'injection en réseau de 1 % de GNR évite l'émission de près de 114 000 tonnes de GES alors que l'injection de 5 % de GNR en évite quelque 570 000 tonnes. À titre illustratif, l'injection de 5 % de GNR équivaut au retrait de plus de 140 000 voitures.

Plusieurs technologies permettent la valorisation des matières organiques, notamment la biométhanisation qui est un processus biologique de décomposition de la matière organique par des microorganismes (bactéries) qui s'activent dans des conditions anaérobiques (sans oxygène). La digestion de la matière organique génère à la fois du biogaz, une énergie renouvelable riche en méthane, et du digestat, un résidu riche en éléments fertilisants. En fait, la biométhanisation se passe dans le réacteur d'une usine de la même manière que dans un site d'enfouissement, sauf que le temps nécessaire à produire du biogaz n'est que de quelques semaines ou mois alors qu'il est beaucoup plus long dans le cas d'un LET.

La filière de biométhanisation qui utilise les surplus agricoles de regroupement d'agriculteurs et d'exploitants d'entreprises de transformation, à taille réduite, est aujourd'hui beaucoup plus populaire que les usines de très grande taille prévues à l'origine par le monde municipal. Plusieurs de ces modèles ont vu le jour ou sont en préparation un peu partout sur le territoire du Québec.

Pour l'heure, dans le contexte où des matières organiques échappent à la filière de récupération en amont, les installations de WM permettent tout de même d'en extraire une valeur énergétique en captant les biogaz obtenus lors de la biodégradation naturelle de la matière. WM travaille actuellement à développer un projet de mise en valeur de la totalité de ses biogaz du LET de Sainte-Sophie, dans lequel elle prévoit investir plusieurs dizaines de millions \$ en vue de produire de l'énergie verte pour la société québécoise.

Sainte-Sophie : un potentiel de 20 % de l'objectif québécois en GNR

Suivant sa volonté de valoriser 100 % des biogaz générés par le LET de Sainte-Sophie, WM travaille à la réalisation d'un important projet de GNR. À lui seul, ce projet de plusieurs dizaines de millions de dollars pourrait permettre de combler environ 20 % de la cible de GNR du gouvernement du Québec en 2025. Le remplacement du gaz naturel fossile par le GNR de Sainte-Sophie permettrait de réduire les émissions de gaz à effets de serre de plus de 110 000 tonnes par année, soit l'équivalent de plus de 25 000 voitures.

WM entend par ailleurs annexer à ce projet l'aménagement d'un poste d'approvisionnement en gaz naturel comprimé pour ses camions et rendrait ce combustible également disponible aux autres flottes de véhicules d'entreprises de la région, permettant ainsi de réduire de manière importante l'utilisation d'essence et de diesel, notamment pour les camions qui desservent le marché de la CMM.

La mise en opération de ce projet ferait en sorte qu'une partie importante des matières résiduelles générées par les municipalités et les ICI et enfouies aux installations de Sainte-Sophie, après avoir complété une phase de biométhanisation naturelle de quelques années, aboutirait ultimement dans le réseau gazier québécois et contribuerait à réduire l'empreinte carbone du Québec.

Intégration du développement durable dans les pratiques quotidiennes de WM

Depuis plusieurs années déjà, WM travaille à intégrer dans la planification, l'implantation et l'opérationnalisation de ses projets bon nombre de principes de développement durable, pratique qui a une incidence positive sur les employés, fournisseurs et collaborateurs de l'entreprise ainsi que sur le voisinage et la qualité de l'environnement.

Avant de réaliser ses projets, WM mène des études d'impact rigoureuses afin d'identifier les éléments susceptibles d'altérer la qualité de l'environnement et de causer des nuisances dans le voisinage, puis, en collaboration avec différents acteurs, développe des mesures d'atténuation adaptées. En cas de doute, WM s'abstient, comme en témoigne par exemple le refus d'accepter à ses installations certaines matières susceptibles d'engendrer des nuisances dans le voisinage.

WM a réalisé depuis des dizaines d'années une multitude d'engagements corporatifs en matière



WM entend alimenter ses véhicules à même le biogaz capté à ses installations de Sainte-Sophie.

de développement durable, ce qui a mené à une série d'initiatives qui contribuent à une gestion responsable du service public que nous offrons à nos partenaires. Parmi celles-ci mentionnons la préservation de la biodiversité, principe appliqué à la lettre aux installations québécoises de l'entreprise comme à toutes celles qu'elle opère ailleurs en Amérique du Nord. Nous avons d'ailleurs obtenu, depuis 2006, sept certifications de l'organisme Wildlife Habitat Council (WHC) pour la qualité des programmes de protection et de développement d'habitats fauniques implantés à nos installations du Québec.

La valorisation des biogaz telle que décrite dans la section précédente représente un autre exemple de meilleures pratiques en matière de développement durable et d'économie circulaire. Dans la même veine, WM a également innové en utilisant par exemple ses eaux de lixiviation comme nutriments pour irriguer une plantation de saules sur sa propriété. Ce projet, mené sous l'initiative de Raméa Phytotechnologie, contribue à l'avancement de la recherche puisqu'il est encadré par une vingtaine de scientifiques de Polytechnique Montréal, l'Université de Montréal et du Jardin botanique de Montréal.

Depuis plusieurs années déjà, WM cherche à maximiser la valeur de ses ressources tout en minimisant son impact sur l'environnement et à réduire son empreinte écologique pour faire sa part contre les changements climatiques. Déjà, la compagnie opère 110 stations de gaz naturel pour véhicules (« GNV ») qui alimentent 7 000 de ses véhicules à travers l'Amérique du Nord. En ouvrant la station de GNV sur le Chemin-du-Lac à Longueuil, nous avons fait un premier pas vers l'adoption du gaz naturel comme carburant alternatif au Québec. Nous avons réalisé des investissements importants et adapté notre centre d'entretien et nos installations

connexes en conséquence afin que 14 nouveaux véhicules de collecte s'y alimentent.

Mais ça ne s'arrêtera pas là. Notre but est de convertir graduellement au GNV une partie importante de notre flotte de véhicules de collecte au Québec. Il est important de noter que chaque véhicule converti au GNV permet d'économiser 30 000 litres de diesel, soit 14 tonnes de gaz à effet de serre par année. Cela revient à éliminer 15 % d'émissions polluantes par camion. Dans un effort constant de réduire son empreinte environnementale, WM explore déjà la phase suivante qui consiste à acquérir des véhicules de collecte fonctionnant à l'électricité lorsque ces derniers seront pleinement fonctionnels.

Enfin, WM est également un citoyen corporatif très engagé dans les communautés locales du Québec où elle est établie. Au fil des années, elle a apporté

son soutien direct à des initiatives communautaires très variées, touchant notamment à la protection de l'environnement et à la préservation de la biodiversité, à l'éducation, au sport amateur, en plus d'appuyer de nombreux organismes venant en aide aux plus démunis. L'entreprise est très fière de soutenir un grand nombre de projets issus du milieu et pilotés par des groupes de citoyens inspirants et dévoués.

Tous ces efforts témoignent de notre détermination à conduire nos opérations dans le respect des grands principes 3RVE et à offrir à nos différentes clientèles des installations sécuritaires aussi bien pour la communauté que pour l'environnement. Nous sommes d'avis que tous les gestionnaires de matières résiduelles devraient répondre à des critères de qualité aussi exigeants.

7 Conclusion

WM s'inscrit parfaitement dans la mouvance des récentes politiques gouvernementales visant la réduction des résidus ultimes, leur valorisation et l'extraction de ceux-ci d'une valeur énergétique. Nous sommes convaincus qu'il est plus que jamais impératif d'améliorer l'efficacité de chacune des étapes de la chaîne de valeur afin d'éviter le gaspillage et de favoriser l'économie circulaire. Les politiques des dernières années doivent être menées avec énergie et nous sommes fiers de contribuer à rendre possible l'atteinte de leurs objectifs.

Il est en outre urgent de renverser la tendance du taux d'élimination et de réduire les volumes de résidus à enfouir, surtout dans un contexte où la capacité d'espace d'élimination est à un point critique. À cet égard, l'arrimage entre les besoins et les capacités d'élimination doit être planifié sur du long terme et les PGMR des différentes municipalités et agglomérations doivent s'harmoniser afin que le partage des installations stratégiques que sont les LET soit fait de manière à répondre à l'intérêt collectif de l'ensemble de la population du Québec.

C'est ainsi que le gouvernement et les municipalités du Québec pourront continuer de s'appuyer sur les infrastructures existantes qui utilisent les technologies les plus efficaces de protection de l'environnement et de valorisation des matières

résiduelles durant la période de transition devant mener à l'objectif de zéro déchet.

Depuis son arrivée au Québec, WM s'est avérée un joueur engagé et un partenaire fiable auprès du gouvernement du Québec et du milieu municipal pour la mise en place de solutions intégrées pour la gestion des déchets, incluant les services de collecte, de transport, de récupération, de valorisation et d'élimination. Nous continuerons de le faire au cours des années à venir. Nous serons d'ailleurs toujours à l'affût de nouvelles opportunités et prêts à explorer de nouveaux investissements qui correspondent à notre vision d'assurer un service essentiel pour les citoyens du Québec tout en construisant une économie de plus en plus verte.

ANNEXE

Présentation des installations de WM

Centre de tri de Laval

Tel que mentionné à la section 5.5 de ce mémoire, WM a investi plus de 10 millions \$ dans la reconstruction de son centre de tri à Laval. Plusieurs améliorations technologiques ont alors été implantées dans le but d'accroître l'efficacité des opérations et de réduire les taux de rejet. Les installations de Laval sont donc aujourd'hui munies d'équipements modernes et très performants qui ont permis notamment de récupérer 50 % des fibres qui étaient auparavant perdues. Le taux de rejet est quant à lui passé de 25 % à 15 % grâce à l'efficacité des équipements.

Réalisé en 2020, en pleine crise du recyclage, cet investissement témoigne de la volonté de notre entreprise de contribuer à l'amélioration de la chaîne de valeur et à la réduction de la quantité de résidus ultimes à éliminer. Le centre de tri de Laval permet aujourd'hui d'offrir un service essentiel aux ICI de la grande région métropolitaine.



Le centre de tri de Laval de WM écoule 100% de ses matières sur le marché québécois.

Complexe environnemental et énergétique de Drummondville

Dès son arrivée à Saint-Nicéphore en 1996 (municipalité fusionnée à Drummondville depuis 2004), WM s'est employée à élaborer une vision à long terme du développement de sa propriété qui avait été utilisée jusque-là comme lieu d'enfouissement sanitaire. Dans l'élaboration de son développement, WM a tenu compte des attentes des acteurs du milieu, qui souhaitent davantage d'initiatives et de projets en appui aux politiques

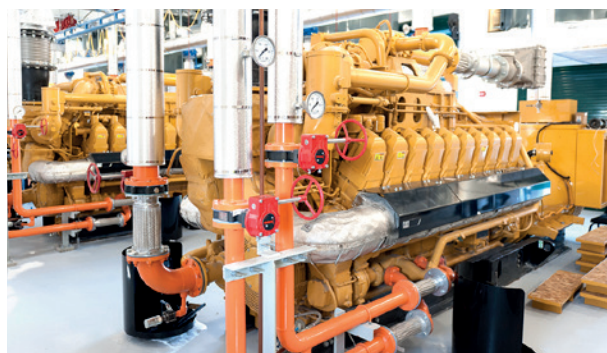
publiques en matière de développement durable et d'efficacité énergétique.

C'est ainsi que WM a implanté sur sa propriété de Drummondville un Complexe environnemental et énergétique qui regroupe une multitude d'initiatives de développement durable permettant de valoriser en énergie les biogaz issus de la décomposition des matières résiduelles gérées au lieu d'enfouissement. L'entreprise met également à la disposition de partenaires du milieu des parcelles de sa propriété afin de réaliser des projets éducatifs, voués à l'amélioration de la biodiversité.

Le lieu d'enfouissement permet de jouer un rôle fondamental dans la salubrité du milieu en permettant de gérer de façon sécuritaire les matières qui n'ont pu être récupérées. Sa contribution va cependant bien au-delà de ce service public essentiel. Le captage et la valorisation des biogaz du lieu d'enfouissement, ont effet permis de développer une filière énergétique importante au service d'utilisateurs locaux. L'énergie verte produite aux installations de WM permet :

- La production annuelle de 7,6 mégawatts d'électricité pour Hydro-Québec;
- L'approvisionnement de la plus grande serre de tomates en opérations au Québec (10 hectares).

Au total, ce projet a nécessité des investissements de plus de 50 millions \$ des Serres Demers et de WM. 200 000 plants produisent annuellement 6 000 tonnes de tomates vendues à travers les supermarchés du Québec.



L'électricité produite par la centrale de WM à Drummondville permet d'alimenter l'équivalent de 6 500 foyers.

Une trentaine de travailleurs sont à l'emploi de WM au Complexe environnemental et énergétique de Drummondville, auxquels il faut ajouter autant d'employés sous-traitants locaux et 75 travailleurs chez les Serres Demers. Ainsi, entre 100 et 150 travailleurs œuvrent chaque jour sur la propriété de WM selon les périodes de l'année.



La superficie des serres équivaut à celle occupée par 20 terrains de football.

Préservation de la biodiversité

Dans le cadre du développement de sa propriété, WM se soucie de la préservation de la biodiversité. Depuis 2010, WM fait équipe avec le Groupe d'Aide pour la Recherche et l'Aménagement de la Faune (GARAF), de l'école Jean-Raimbault de Drummondville, qui utilise les terrains de l'entreprise comme laboratoire à grande échelle pour développer des projets éducatifs portant sur la biodiversité pour le bénéfice de centaines d'élèves du secondaire.

Depuis 2010, plusieurs projets ont été réalisés sur la propriété de WM par les élèves du programme :

- Travaux de stabilisation des berges du ruisseau Paul-Boisvert à l'aide de tiges de saules;
- Reboisement de certains secteurs avec la plantation de plus de 100 000 arbres;
- Mise en place d'aménagements fauniques;
- Programme de suivi de la biodiversité.

En 2019, WM a annoncé l'intensification de son partenariat avec le GARAF en confirmant la transformation d'une propriété voisine acquise par l'entreprise afin d'en faire un lieu d'apprentissage et de formation en sciences et environnement pour les élèves. La Maison GARAF, rénovée aux coûts de 400 000 \$ par WM et transformée en classe-laboratoire pouvant accueillir plus d'une trentaine d'élèves a été inaugurée en septembre 2020.



Aménagement d'habitats fauniques par le GARAF.

Activités de recherche scientifique

Depuis plusieurs années, WM est un partenaire financier et technique de différents travaux de recherche et développement réalisés au Québec visant à diminuer les impacts des opérations d'enfouissement et améliorer l'efficacité des technologies utilisées au LET.

Université de Sherbrooke

Le département de génie civil de l'Université de Sherbrooke mène depuis 2006 des recherches au LET de Drummondville dans le but de réduire les émissions de méthane des sites d'enfouissement. Il s'agit de recherches portant sur l'oxydation du méthane. Cette méthode agit en complémentarité avec les systèmes de pompage des biogaz et vise spécifiquement à limiter les émissions fugitives afin de minimiser les émissions de gaz à effet de serre.

Par ailleurs, depuis 2017, toujours avec le département de génie civil de l'Université de Sherbrooke, le projet Lysimètre est en cours et a



pour objectif d'évaluer l'efficacité de différents types de recouvrement afin de limiter les infiltrations d'eau et la production de lixiviat. Plus précisément dans le cadre de ce projet, la fiabilité des lysimètres est testée pour évaluer l'infiltration d'eau sur le terrain.

Polytechnique et Jardin botanique de Montréal

Devant les résultats prometteurs obtenus par un projet initié au LET de Sainte-Sophie, WM a importé à Drummondville son modèle de phytotechnologie qui consiste à traiter une partie des eaux du lieu d'enfouissement en irriguant une plantation de saules aménagée sur un secteur fermé des installations. WM a ainsi consolidé son partenariat avec la PME Ramea Phytotechnologie pour ce deuxième projet auquel collabore étroitement des chercheurs scientifiques de Polytechnique Montréal et du Jardin botanique de Montréal. Un volet éducatif, intégrant des notions de biodiversité a aussi été ajouté au projet. Ce projet a, à ce jour, nécessité des investissements de l'ordre de 1 million \$ de la part de WM.

Comité de vigilance

WM est en lien continu avec des intervenants représentatifs des différentes sphères d'activités de Drummondville réunis au sein du Comité de vigilance du lieu d'enfouissement mis en place en 2006 et qui a tenu depuis, près d'une soixantaine de réunions.

COMITÉ DE VIGILANCE DU LIEU D'ENFOUISSEMENT DE ST-NICÉPHORE

Actualité À propos du Comité Documentation Transmettre un signalement

Bienvenue sur le site du Comité de vigilance de Saint-Nicéphore

Prochaine rencontre

MARS						
d	l	m	m	v	s	s
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

mercredi, 24 mars 2021
Voir l'agenda de votre province
Voir le calendrier annuel 2020

Alerte odeurs/bruits en vigueur
En savoir plus

RISQUES D'ODEURS / DE SAUTES / SOYEZ AVISÉS!

Une PRÉSENTATION du Comité et de ses membres

De la DOCUMENTATION sur le Comité (comptes rendus et rapports annuels)

La procédure pour TRANSMETTRE UN SIGNALEMENT, et le suivi Health par le Comité

Le site web du comité de vigilance de Drummondville.

Son mandat consiste à :

- Informer les membres du comité, ainsi que la communauté plus large, sur les opérations actuelles et projets à venir;
- Veiller à la conformité selon les normes en vigueur;
- Faire des recommandations sur les opérations et l'atténuation des nuisances et impacts.

Le comité de vigilance regroupe une quinzaine de membres issus du voisinage, de la Ville de Drummondville, ainsi que des milieux socioéconomiques, environnemental et agricole. Le comité de vigilance s'est doté d'un site web où la population peut obtenir tous les comptes rendus et les rapports annuels des activités du comité.

Lieu d'enfouissement technique de Sainte-Sophie

Intégration harmonieuse des opérations et collaboration avec les autorités

WM a fait l'acquisition en 1997 du lieu d'enfouissement de Sainte-Sophie, qui appartenait jusque-là à la famille Richer, un entrepreneur local. Dès lors, WM a entrepris de vastes chantiers en vue d'améliorer la qualité des installations et d'élever les opérations à ses standards de sécurité et de protection de l'environnement. Depuis son arrivée à Sainte-Sophie, WM a profondément modernisé le site grâce à des investissements totaux de plus de 100 M\$, pour en faire une référence dans l'industrie.

Au-delà de son action soutenue pour améliorer la performance de ses installations, WM a consacré beaucoup d'efforts à assurer une intégration harmonieuse de ses opérations au sein du milieu et de la communauté. WM a travaillé à apporter des solutions à des problématiques existantes avant son arrivée, notamment celle de la circulation lourde dans les environs du site. WM a rapidement conclu une entente avec la municipalité de Sainte-Sophie afin de construire une nouvelle route d'accès dédiée au site afin d'améliorer la sécurité et la quiétude du voisinage.

WM s'est entendue avec la municipalité de Sainte-Sophie et les villes de la MRC de la Rivière-du-Nord sur les paramètres d'exploitation du site dans le cadre des projets d'agrandissement qui ont été présentés en 2003, 2008 et 2019. Des ententes de collaboration ont été signées avec ces partenaires locaux qui misent sur le lieu d'enfouissement technique de Sainte-Sophie pour la gestion de leurs

résidus ultimes et l'appuient comme infrastructure essentielle pour la desserte des régions voisines, notamment de la Communauté métropolitaine de Montréal. Ces ententes de collaboration sont toujours en vigueur aujourd'hui.

D'un site familial à des installations hautement technologiques

Depuis son arrivée à Sainte-Sophie, WM a multiplié les projets pour améliorer les procédés d'exploitation et la sécurité du LET, notamment dans les secteurs qui avaient été exploités avant que l'entreprise ne prenne possession des lieux en 1997.

Parmi les initiatives mises de l'avant au début des années 2000 pour accroître la sécurité des secteurs exploités avant l'arrivée de WM, on retrouve entre autres :

- L'installation graduelle d'un réseau de captage des biogaz et l'aménagement d'une tranchée drainante pour capter les eaux de lixiviation, en vue de leur traitement. Ces améliorations ont été réalisées sur la section désignée comme « l'ancien site » exploité de 1960 à 1991;
- L'installation d'une barrière hydraulique du côté sud de la propriété (soit en bordure de « l'ancien site ») afin de capter l'eau et d'empêcher son écoulement à l'extérieur des limites du LET;
- L'amélioration du pompage des eaux de lixiviation de la zone 2A, secteur exploité de 1991 à 2000.

Ces différentes initiatives se sont traduites par des résultats concrets permettant de régler un passif environnemental dans le cadre d'un plan de sécurisation étoffé, à la satisfaction du ministère de l'Environnement. Par ailleurs, en améliorant le captage des biogaz se dégageant de « l'ancien site », la problématique d'odeurs a été réglée à la satisfaction des résidents du voisinage en plus de contribuer de manière fort importante à la réduction d'émission de GES.

Plus tard en 2007, WM a également construit une station d'épuration des eaux faisant appel à la technologie du réacteur biologique séquentiel. Cette station traite la totalité des eaux de lixiviation de l'ensemble du LET, les anciennes zones comme les plus récentes. Cette station continue d'être en constante évolution pour toujours chercher à améliorer la qualité des rejets d'eaux usées. En 2016, de nouveaux équipements ont été ajoutés pour le traitement du zinc, un exemple par la suite suivi par d'autres LET au Québec. En 2020, WM a continué



Les cellules d'enfouissement sont imperméabilisées à l'aide de trois niveaux de membranes de protection.

d'investir, cette fois pour ajouter des équipements de dénitrification, ce qui fera de son usine l'une des plus efficaces au Québec, tous domaines confondus.

Les divers travaux réalisés par WM depuis l'acquisition du LET de Sainte-Sophie se sont ainsi élevés à plus de 100 M\$ et auront permis d'améliorer la sécurité des anciens secteurs et de rehausser la performance environnementale globale du site.

Valorisation du biogaz et production d'énergie verte

Tel que mentionné précédemment, WM œuvre depuis longtemps déjà dans la production d'énergie à partir des biogaz qu'elle extrait des matières enfouies à ses installations de Sainte-Sophie. Notre biogaz répond à la presque totalité des besoins en énergie de l'usine de la Rolland située à Saint-Jérôme. Ce biogaz a remplacé l'utilisation de gaz naturel et du mazout lourd et a permis à l'usine Rolland de réduire ses émissions de gaz à effet de serre de l'ordre de 70 000 tonnes. WM contemple maintenant un important projet d'investissement qui, s'il est mené à terme, pourrait combler jusqu'à 20 %



La papetière Rolland de Saint-Jérôme produit son papier fin à partir de l'énergie des biogaz du LET de Sainte-Sophie.

de l'objectif du Québec en matière de production de GNR.

Santé et qualité de vie

Pour WM, la santé et la sécurité de ses employés et des membres de la communauté où elle œuvre est de toute première importance et la prévention de tout incident est au cœur de la planification de ses opérations et projets. L'entreprise s'assure de bien informer le voisinage à l'avance de travaux ou opérations à venir, susceptibles d'entraîner des nuisances temporaires dans les environs de ses installations.

WM s'assure également de faire une gestion diligente des plaintes lorsqu'elles sont formulées en mettant en place des mesures correctives immédiates, lorsque cela est possible, et fait systématiquement un suivi auprès des personnes concernées.

Équité et solidarité sociale

WM met en œuvre plusieurs initiatives permettant à des acteurs de la communauté de bénéficier de retombées liées à ses opérations. L'entreprise permet aux municipalités de Sainte-Sophie, de Sainte-Anne-des-Plaines et de celles de la MRC de la Rivière-du-Nord d'économiser annuellement plus de 1 million \$ pour la gestion de leurs matières résiduelles en vertu d'une entente signée entre les parties. La municipalité de Sainte-Sophie bénéficie de plus, pour sa part, de redevances lui rapportant au-delà de 1 million \$ chaque année. Les bénéfices directs pour les municipalités locales s'élèvent ainsi à plus de 2 millions \$ par année.

En collaboration avec la MRC de la Rivière-du-Nord, WM a également mis sur pied un Fonds de valorisation agricole pour stimuler cette activité dans les environs de ses installations en injectant une somme de 700 000\$. À ce jour, le fonds a octroyé à des agriculteurs du voisinage des prêts à taux fort avantageux et des subventions qui ont permis de générer des investissements de plus de 9 millions \$ dans le cadre de 14 projets privés.

Par ailleurs, WM met à la disposition de partenaires des parcelles de terrain lui appartenant en vue de réaliser des projets agricoles ou communautaires, comme c'est le cas pour Club Récréatif Équestre des Laurentides qui peut miser sur un sentier et un lieu de rassemblement sur la propriété de l'entreprise pour le bénéfice d'une centaine d'adeptes de ce loisir très populaire dans la région.



Le bilan du Fonds de valorisation agricole est satisfaisant aux yeux des partenaires de la communauté de Sainte-Sophie.

WM soutient aussi activement des organismes du milieu communautaire, que ce soit en hébergeant leurs activités dans des propriétés qu'elle possède, comme c'est notamment le cas pour la Montagne d'Espoir. Cet organisme fournit des denrées élémentaires et des vêtements à près d'une centaine de familles qui fréquentent les lieux chaque semaine.

Participation et engagement

WM est en communication constante avec les différents intervenants du milieu, dont les membres de son voisinage afin de les informer et de les consulter sur les projets qu'elle réalise sur sa propriété. Ce fut notamment le cas lors des trois demandes d'autorisation pour l'agrandissement du site qui ont été faites auprès du gouvernement du Québec. WM a pris soin chaque fois de réunir les gens intéressés pour les informer et pour recueillir leurs préoccupations en vue de bien les considérer avec des solutions adaptées, lorsque cela est possible. Plusieurs dizaines de personnes ont participé à des ateliers de discussions et des soirées d'information.



WM organise régulièrement des journées portes ouvertes pour expliquer ses opérations et répondre aux questions des citoyens.

WM a par ailleurs organisé plusieurs journées portes ouvertes au fil des ans à l'intention de la population afin de permettre aux citoyens d'être informés et de participer aux discussions et débats concernant le développement de ses installations.

La participation citoyenne au suivi des opérations de WM est encouragée et stimulée avec la tenue, à chaque trimestre, d'une rencontre du comité de vigilance réunissant des participants issus de divers milieux de la collectivité. À ce jour plus d'une soixantaine de réunions du comité de vigilance ont été tenues. La population peut suivre les travaux du comité en accédant à tous les comptes rendus des réunions qui sont disponibles sur le site Internet, mis en ligne pour assurer le maximum de transparence.

Préservation de la biodiversité

L'équipe de Sainte-Sophie a développé divers projets qui contribuent à accroître la biodiversité sur sa propriété.

- Différents aménagements fauniques, dont des lieux d'alimentation et de nidification pour les oiseaux de proie qui ont perdu une partie de leur habitat, un phénomène ayant contribué au déclin de ces espèces. Un hibernacle a aussi été créé pour les couleuvres, qui avaient été déplacées en raison de l'exploitation de la phase 5B;
- L'implantation d'un marais afin d'accélérer le processus de colonisation et de végétation et de permettre à cet aménagement de jouer un rôle de ralentissement et de filtration de l'eau. Ce procédé favorise les espèces hydrophiles, comme la quenouille, et limite la propagation des plantes envahissantes comme le roseau commun;



WM préserve avec succès les habitats fauniques sur sa propriété de Sainte-Sophie : 64 espèces, dont ce faucon, ont été recensés.

- L'ensemencement sur le site d'asclépiade, une plante favorisant la fécondation des papillons monarques, une espèce frappée par un déclin alarmant;
- Une aire de conservation, désignée comme un écotone, a été aménagée sur une ancienne section du site. Il s'agit d'une zone de contact entre deux écosystèmes, soit la prairie et la forêt, comportant un haut degré de biodiversité.

Les résultats obtenus par la concrétisation de ces projets sont mesurés et sont palpables. Un inventaire réalisé en 2019 a démontré la richesse de la biodiversité sur la propriété avec la présence de 64 espèces d'oiseaux ainsi que huit espèces de mammifères.

Accès au savoir

L'accès au savoir se décline sous différentes formes chez WM. Par exemple, par des activités régulières de communication auprès du voisinage et de la population. Cela se traduit notamment par l'échange de connaissances scientifiques avec des institutions d'enseignement en vue de faire avancer la recherche scientifique. WM conduit des travaux sur une base régulière avec des institutions réputées, comme l'Université de Montréal et Polytechnique de Montréal, l'Université de Sherbrooke et l'Université de Carleton afin de développer de nouveaux projets porteurs pour accroître la protection de l'environnement et favoriser l'économie circulaire.

Redonner à la propriété sa vocation d'origine sur la base de l'économie circulaire

La zone 6, qui a récemment été autorisée par décret pour la poursuite des opérations de WM à Sainte-Sophie sur une période estimée à 18 ans, constitue le dernier secteur qui peut être développé sur la propriété de l'entreprise. En collaboration avec des acteurs de la communauté de Sainte-Sophie et de la région, WM a mené une réflexion sur ce que pourrait être l'ère post exploitation du lieu d'enfouissement. La vision qui a été développée pour le futur s'inspire des activités menées avant que ce site ne soit utilisé pour la gestion des matières résiduelles, c'est-à-dire une vocation agro-environnementale. WM entend reconverter chacune des zones d'exploitation passées, lorsque cela deviendra possible, en secteur agro-environnemental, utile et productif pour la collectivité.

Des projets concrets sont en cours de réalisation, dont le plus important appelé Phytovalix. Celui-ci consiste à utiliser une phytotechnologie (utilisation de la végétation) pour le traitement des eaux de lixiviation du lieu d'enfouissement. Plutôt que d'être rejetées à l'environnement, ces eaux sont ainsi valorisées en irriguant des saules qu'elles contribuent à faire croître plus rapidement avec les nutriments qu'elles contiennent. Après seulement trois ans, les saules atteignent une taille d'environ 10 mètres et sont prêts à être utilisés dans la production de murs anti-bruit. Ce projet innovateur réalisé pour l'instant sur une superficie de 10 hectares pourrait être étendu prochainement à une plus grande superficie de l'ancien site et redonner au terrain sa vocation initiale.

Ce projet permet l'essor d'une PME de Saint-Roch-de-l'Achigan, Raméa Phytotechnologie, promoteur de cette initiative et contribue à l'avancement de la recherche puisqu'il est encadré par une vingtaine de scientifiques de Polytechnique Montréal, l'Université de Montréal et du Jardin botanique de Montréal.



Les eaux du site sont valorisées en nutriments qui accélèrent la croissance des saules qui atteindront 10 mètres en 3 ans.